



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-cinquième session

Chengdu, province du Sichuan, République populaire de Chine

3-8 juin 2024

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR

ANALYSE DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES DU CCPR RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DE LMR POUR LA TOMATE ET LE
POIVRON, AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT DES LMR CORRESPONDANTES POUR L'AUBERGINE

(Préparé par la Global Pulse Confederation)

Les membres et observateurs du Codex souhaitant soumettre des observations sur la recommandation présentée au paragraphe 24 et à l'Annexe I doivent le faire conformément aux instructions figurant dans la lettre circulaire CL 2024/49-PR disponible sur la page web du Codex.¹

Contexte

1. Lors de la 54e session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR54, 2023), une proposition visant à modifier les produits représentatifs du sous-groupe 12C - Aubergines et produits de type aubergine a été examinée. La proposition impliquait l'ajout du piment et du poivron comme produits représentatifs pour les produits de type aubergine dans le sous-groupe 12C et faisait suite aux décisions de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) et à l'accord de la JMPR en 2018 pour l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) dans l'aubergine en utilisant des données provenant des poivrons et/ou de la tomate. La proposition a été approuvée par le CCPR54 et des modifications ont été apportées aux produits représentatifs.
2. Après approbation, l'observateur de la Global Pulse Confederation (GPC) a proposé d'effectuer une analyse des LMR Codex existantes (CXL) pour les tomates et le poivron afin de préparer un document de travail présentant des propositions pour l'établissement de LMR Codex correspondantes pour l'aubergine.
3. Le compte-rendu de cette discussion lors du CCPR54 est inclus dans l'Annexe II et les changements aux produits représentatifs convenus par le CCPR54 sont reflétés dans l'Annexe III (sections surlignées du sous-groupe 12C). L'Annexe IV comprend la position convenue de la JMPR2018 en ce qui concerne l'approche proposée pour effectuer des extrapolations des données sur les tomates et/ou les poivrons à l'aubergine.

Discussion

4. Il a été noté lors du CCPR54, à l'appui de la proposition d'amendement des produits représentatifs pour le sous-groupe 12C - Aubergines et produits analogues, que la JMPR avait à plusieurs reprises utilisé des données sur les tomates et/ou les poivrons pour établir des LMR Codex correspondantes pour les aubergines. Comme mentionné ci-dessus, la JMPR a adopté une position commune à ce sujet lors de la JMPR2018. En effectuant cette analyse (décrite plus loin), plusieurs décisions antérieures de la JMPR d'extrapoler les données de la tomate et/ou du poivron à l'aubergine ont été identifiées (voir tableau 1).

¹ Codex webpage/Lettres circulaires:

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>.

Codex webpage/CCPR/Lettres circulaires:

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/jp/?committee=CCPR>

Tableau 1 : Exemples de décisions antérieures de la JMPR de recommander l'établissement de LMR Codex dans les aubergines (VO 0440) ou dans le sous-groupe des aubergines (VO 2046) sur la base de l'évaluation des données sur les tomates et/ou les poivrons.

Composé	Rapport de la JMPR	Extrapolation	
		De	Pour
Afidopyropene (312)	2019	Tomate	Sous-groupe Aubergines
Cyclaniliprole (296)	2019	Poivron	Sous-groupe Aubergines
Fenhexamide (215)	2005	Poivron	Aubergine
Fenpyrazamine (298)	2017	Tomate	Sous-groupe Aubergines
Fluazaindoline (327)	2022	Tomate	Sous-groupe Aubergines
Mandipropamide (231)	2022	Poivron	Sous-groupe Aubergines
Méfentrifluconazole (320)	2022	Poivron	Aubergine
Pyraclostrobine (210)	2006	Tomate	Sous-groupe Aubergines
Pyriproxifène (200)	2018	Poivron	Aubergine

Note : Il ne s'agit pas d'une analyse exhaustive de toutes les recommandations antérieures de la JMPR et d'autres exemples peuvent exister.

5. La question de l'amélioration de l'établissement des LMR pour les cultures mineures a été et reste un défi permanent pour les producteurs, l'industrie, les autorités de réglementation et le CCPR. Les révisions de la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989), par l'ajout d'un plus grand nombre de cultures mineures, associées aux *Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue d'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits* (CXG 84-2012) et aux *orientations visant à faciliter l'établissement de LMR pour les pesticides destinés aux cultures mineures* (y compris le nombre minimum d'essais) conformément à l'annexe D des *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR* (Manuel de procédure, La Commission du Codex Alimentarius fournit des mécanismes pragmatiques fondés sur la science qui seront utiles. Toutefois, ces principes doivent être appliqués à chaque occasion pour avoir un impact réel.
6. La fondation *Minor Use Foundation Inc.* (MUF) a organisé plusieurs ateliers de définition des priorités, à la fois au niveau mondial en 2020 et au niveau régional en 2021-22 en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Au cours de ces ateliers, des nominations concernant les besoins prioritaires en matière de ravageurs de l'aubergine ont été déposées par dix-sept pays : Argentine, Australie, Brésil, Chili, République dominicaine, Estonie, Ghana, Kenya, Laos, Pays-Bas, Sierra Leone, Suède, Slovénie, Trinité-et-Tobago, Ouganda, États-Unis et Vietnam. Les besoins prioritaires les plus importants sont ceux qui visent à trouver des solutions aux insectes et aux maladies nuisibles. Les producteurs recherchent non seulement des solutions qui les aident à lutter contre ces parasites, mais aussi des solutions qui répondent aux exigences de leurs partenaires commerciaux. L'établissement de LMR Codex pour les cultures mineures est considéré comme un élément positif important à cet égard et constitue un domaine d'action clé que le MUF travaille à faciliter avec les parties prenantes au niveau mondial. De plus amples informations sur les priorités déposées auprès du MUF sont disponibles sur son site web : <https://minorusefoundation.org/events/#past>

Objectif & méthode d'analyse

7. L'objectif était d'identifier les composés pour lesquels des LMR Codex (CXL) ont déjà été établies dans la tomate ou le poivron et de déterminer s'ils peuvent être extrapolés au sous-groupe Aubergine et de préparer une proposition au CCPR pour l'établissement de LMR correspondantes dans l'aubergine.

Identification et analyse des composés candidats

8. La méthodologie utilisée pour réaliser cette analyse s'est déroulée selon les étapes suivantes :

ÉTAPE 1

Identifier les composés candidats par :

- a) La révision des LMR Codex existantes établies dans le sous-groupe des tomates et/ou des poivrons, ET
- b) où il n'existe pas de LMR pour le sous-groupe des aubergines (VO 2046).

ÉTAPE 2

Exclure tout composé qui :

- a) font actuellement l'objet d'un examen périodique par la JMPR, OU
- b) lorsque la JMPR a déjà envisagé l'aubergine pour le composé mais a échoué en raison de dépassements de l'exposition par voie alimentaire, OU
- c) lorsqu'une autorisation de produit (étiquette du produit) n'a PAS pu être identifiée avec une bonne pratique agricole (BPA) similaire pour les aubergines, OU
- d) dispose d'une LMR Codex basée sur des données relatives aux aubergines pour une BPA spécifique.

ÉTAPE 3

Pour les autres composés :

- a) identifier une autorisation de produit (étiquette du produit) avec une bonne pratique agricole (BPA) similaire pour les aubergines, ET
 - b) identifier la LMR pertinente, le résidu médian d'essai supervisé (RMTS) et la valeur de résidu la plus élevée (HR) de la tomate ou du poivron à appliquer au sous-groupe Aubergines (VO 2046) conformément à ce qui a été convenu par la JMPR2018 (se référer à l'annexe III), ET
 - c) conduire des évaluations de l'exposition alimentaire à long terme et à court terme pour le sous-groupe des aubergines (VO 2046) en utilisant les MREC et les HR identifiées (à l'étape 3a), ET
 - d) exclure tout produit dont l'évaluation de l'exposition alimentaire n'est pas satisfaisante, ET
 - e) compiler une liste finale de ces composés et LMR pour examen par le CCPR en vue de l'établissement de LMR Codex correspondantes dans le sous-groupe des aubergines.
9. La méthodologie décrite ci-dessus (en particulier l'étape 3) est conforme aux pratiques et procédures utilisées par la JMPR lorsqu'elle effectue des extrapolations de résidus pour des produits apparentés dans le même groupe ou sous-groupe de produits. Ceci inclut (i) les *Principes et directives sur la sélection des produits représentatifs pour l'extrapolation des LMR aux groupes de produits* (CXG 84-2012), (ii) la position convenue de la JMPR pour l'extrapolation des données sur les tomates et/ou les poivrons au sous-groupe Aubergines (voir Annexe III) et (iii) la nécessité de mener des évaluations de l'exposition alimentaire à long terme et à court terme. La méthodologie est également cohérente avec celle pratiquée par la JMPR lors des extrapolations précédentes au sous-groupe aubergine comme discuté dans le paragraphe 4 avec des exemples listés dans le tableau 1.

Résumé des résultats de l'analyse

10. Au total, trente-cinq (35) composés ont été identifiés au cours de l'étape 1 comme ayant une LMR pour le sous-groupe des tomates ou des poivrons sans LMR correspondante pour le sous-groupe des aubergines. Tous les composés sont répertoriés dans les tableaux 2 et 3.
11. Il a été décidé d'exclure des composés pour plusieurs raisons à l'étape 2. Tout d'abord, lorsque des composés étaient déjà prévus pour une révision périodique dans les années à venir, il a été jugé plus approprié, étant donné que ces révisions sont imminentes, que le sous-groupe Aubergines soit pris en compte à ce moment-là et lorsqu'il est soutenu de manière appropriée. En outre, les composés ont également été exclus pour lesquels la JMPR avait déjà examiné si les données sur les tomates ou les poivrons pouvaient être extrapolées aux aubergines et où les calculs du risque alimentaire avaient échoué. Enfin, dans les cas où (i) une étiquette d'aubergine n'a pas pu être identifiée, (ii) n'avait pas de BPA similaire aux données existantes, ou (iii) où une LMR a été établie sur la base de données d'aubergine pour une BPA spécifique, ces composés ont également été exclus. La liste des composés exclus à l'étape 2 et les raisons sont fournies dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Composés envisagés mais exclus.

Composé	Motif de l'exclusion	
Malathion (49)	Étape 2a	Révision périodique
Butoxyde de pipéronyle (62)		
Dinocap (87)		
Chlorpyrifos-méthyle (90)		
Perméthrine (120)		
Métalaxyl (138)		
Bifenthrine (178)		
Tébufénozide (196)		
Fipronil (202)		
Tolfenpyrad (269)	Étape 2b	Dépassement alimentaire aigu
Fenpropathrine (185)		
Famoxadone (208)	Étape 2c	Impossible de trouver un label avec un GAP similaire
Fenbuconazole (197)		
Spiropidion (323)		
Chlorfénapyre (254)		
Imidaclopride (206)	Étape 2d	BPA individuelles et LMR basées sur les données relatives aux aubergines

12. Dix-neuf composés ont passé les étapes 1 et 2 et ont fait l'objet d'un examen complémentaire conformément à l'étape 3 décrite ci-dessus. Le tableau 3 ci-dessous énumère ces dix-neuf composés et fournit des informations sommaires sur les résultats obtenus :
- le produit de référence choisi pour l'extrapolation et l'année où il a été examiné par la JMPR,
 - la LMR, la STMR et la HR de la denrée de référence choisie pour l'extrapolation, et
 - les résultats des apports journaliers estimés internationaux (AJEI) et des apports estimés internationaux à court terme (ACTEI) de résidus.
13. De plus amples informations sur l'analyse sont fournies dans les annexes IV et V.
14. L'Annexe IV comprend :
- des extraits des rapports pertinents de la JMPR pour la décision relative au produit de référence,
 - sélection du produit (tomate ou poivron) LMR, STMR et HR,
 - des liens internet vers des étiquettes de produits de soutien pour les aubergines, et
 - Résultats de l'AJEI et de l'ACTEI.
15. L'Annexe V - comprend :
- présentation des calculs de l'AJEI et de l'ACTEI.

Tableau 3 : Résumé des résultats des dix-neuf composés évalués à l'étape 3

Composé	Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergines			Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
	Produits de base	Année de révision par le JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)	DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
						(mg/kg p.c.)		Les calculs les plus récents JMPR	Contribution calculée AJEI	
Buprofézine (173)	Poivron	2009	2	0.33	1.1	0.009	0.5	4-40%	0-1%	6-10%
Chlorothalonil (81) (SDS-3701)	Poivron	2015	7	1.5 (0.03)	4.4 (0.03)	0.02 (0.008)	0.6 (0.03)	10-50% (4-10%)	1% (3%)	20-30% (3-5%)
Cycloxydime (179)	Tomate	2012	1.5	0.445	0.84	0.07	2	7-50%	0%	1%
Cyfluthrine/bêta-cyfluthrine (157)	Poivron	2007	0.2	0.05	0.12	0.04	0.04	0-4%	0%	8-10%
Fenhexamide (215)	Poivron	2005	2	0.71	NA	0.2	NA	0-6%	0-0.1%	NA
Flubendiamide (242)	Tomate	2010	0.7	0.35	0.63	0.02	0.2	3-20%	0-1%	8-10%
Fludioxonil (211)	Poivron	2013	1	0.18	NA	0.4	NA	1-6%	0%	NA
Flupyradifurone (285)	Poivron et tomate	2016	1	0.71	2.39*	0.08	0.2	6-20%	0%	30-60%
Flutriafol (248)	Poivron et tomate	2015	1	0.28	0.63*	0.01	0.05	3-10%	0-1%	30-60%
Métaflumizone (236)	Poivron et tomate	2009	0.6	0.18	NA	0.01	NA	1-4%	0.6-0.7%	NA
Méthomyl (94)	Poivron	2004	0.7	0.105	0.44	0.02	0.02	0-3%	0%	60-100%
Méthoxyfénoside (209)	Tomate	2003	2	0.2	1.8	0.1	0.9	0-5%	0%	5-9%
Myclobutanil (181)	Poivron	2014	3	0.435	2.4	0.03	0.3	1-6%	0-1%	20-40%
Pyraclostrobine (210)	Tomate	2006	0.3	0.12	0.21	0.7	1-7%	0%	1%	NA
Pyréthrine (63)	Poivron et tomate	2000	0.05	0.04	0.04	0.04	0.2	1%	0%	1%
Pyriproxifène (200)	Poivron	2018	0.6	0.17	NA	0.1	NA	0-1%	0%	NA
Quinoxifène (222)	Poivron	2006	1	0.15	0.64	0.2	NA	0-1%	0%	NA
Spinetoramé (233)	Poivron	2017	0.4	0.026	NA	0.05	NA	0.3-2%	0%	NA
Spinosade (203)	Poivron	2001	0.3	0.056	NA	0.02	NA	10-40%	0-0.1%	NA

NA - indique les composés pour lesquels la JMPR a reconnu qu'une DAR n'était pas nécessaire.

16. Pour plusieurs composés, des examens de la JMPR ont été effectués et des LMR ont été établies pour la tomate et le poivron. La sélection du produit de référence approprié et des LMR, STMR et HR associées a suivi les principes convenus par la JMPR2018. Pour onze composés, le produit de référence sélectionné et les valeurs de LMR, STMR et HR provenaient du sous-groupe des poivrons. La tomate a été sélectionnée pour quatre composés pour lesquels elle correspondait à la BPA de l'aubergine et/ou présentait une LMR, une STMR et/ou une valeur HR plus élevée que le poivron. Les quatre autres composés présentaient soit les mêmes valeurs de LMR, STMR et HR dans la tomate ou le poivron, soit un mélange de valeurs provenant de la tomate ou du poivron pour représenter le scénario le plus défavorable.
17. Six composés ont été identifiés pour lesquels une LMR a été établie pour la seule denrée Aubergine (VO 0440) et pour lesquels une LMR correspondante (et une BPA similaire) a été établie pour la tomate ou le poivron. Quatre de ces composés (cyfluthrine/béta-cyfluthrine, pyriproxyfène, fenhexamide et métaflumizone) ont été inclus pour déterminer s'il convenait d'étendre la LMR existante à l'ensemble du sous-groupe des aubergines (VO 2046), tandis que deux composés (pyraclostrobine et fludioxonil) ont été inclus pour déterminer s'il convenait à la fois de modifier la LMR existante et de l'étendre au sous-groupe.
18. Pour l'évaluation du risque alimentaire chronique, un « recalcul » complet de l'AJEI n'a pas été effectué pour tous les produits disposant d'une LMR Codex existante. La méthode utilisée a consisté à considérer la "somme" (i) de l'AJEI le plus récent réalisé par la JMPR pour tous les autres produits disposant d'une LMR Codex existante et (ii) de la nouvelle contribution estimée pour le sous-groupe des aubergines. Ces données sont présentées respectivement dans les colonnes 9 et 10 du tableau 3. L'annexe IV fournit pour chaque composé des détails sur l'année au cours de laquelle les calculs les plus récents de l'AJEI ont été effectués par la JMPR. Les calculs de l'AJEI présentés à l'annexe V ne concernent que le sous-groupe des aubergines pour déterminer sa contribution globale à l'AJEI pour chaque composé.

Conclusions

19. Trente-cinq composés ont été retenus pour un premier examen dans le cadre de cette étude. Seize composés ont été exclus et dix-neuf ont été entièrement pris en compte.
20. Lors de l'examen complet des dix-neuf composés via l'étape 3 de la méthodologie décrite ci-dessus, toutes les données utilisées étaient celles précédemment évaluées par la JMPR pour établir des LMR dans la tomate et/ou le poivron. Les autorisations nationales pertinentes (étiquettes de produits) avec des BPA similaires dans l'aubergine ont été identifiées et toutes les évaluations des risques alimentaires réalisées pour le sous-groupe Aubergines ont été conclues comme peu susceptibles de présenter un problème de santé publique.
21. En ce qui concerne l'évaluation du risque alimentaire chronique, la « contribution » la plus élevée de l'AJEI (colonne 10 du tableau 3) concernait le métabolite du chlorothalonil SDS-3701, avec une contribution estimée à 3 % de la dose journalière admissible (DJA). Pour tous les autres composés évalués, la contribution de dix d'entre eux était nulle (0 %) et celle des neuf autres était égale ou inférieure à 1 % de la DJA. Si l'on considère la « somme » de chaque composé (colonnes 9 et 10 du tableau 3), tous les composés restent bien en deçà de la DJA établie par la JMPR.
22. En examinant les calculs du risque alimentaire aigu en pourcentage de la dose aiguë de référence (DAR) (comme présenté dans la colonne 11 du tableau 3), le méthomyl a été estimé à 60-100%, le flutriafol et le flupyradifurone à 30-60%, le myclobutanil à 20-40%, le chlorothalonil à 20-30%, et les quatorze composés restants entre 1-10% ou reconnus par la JMPR comme n'exigeant pas d'DAR.
23. Il est donc conclu que l'exposition alimentaire à long terme et à court terme résultant de l'établissement des LMR figurant dans la colonne 4 du tableau 3 dans le sous-groupe Aubergines (VO 2046) n'est pas susceptible de poser un problème de santé publique.

Recommandation

24. Le CCPR est invité à examiner l'établissement des LMR énumérées dans le tableau présenté à l'annexe I dans le sous-groupe Aubergines (VO 2046) sur la base de l'approche décrite au paragraphe 8 et de l'évaluation des données/informations fournies dans le présent document.

Références

- Les rapports JMPR cités dans ce document sont disponibles à <https://www.fao.org/pest-and-pesticide-management/guidelines-standards/faowho-joint-meeting-on-pesticides-residues-jmpr/reports/fr/>
- Les rapports du CCPR cités dans ce document sont disponibles à l'adresse : <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-meetings/de/?committee=CCPR>

ANNEXE I

(Pour examen par le CCPR)

Composé	LMR proposée dans Le sous-groupe Aubergines (VO 2046) (mg/kg)
Buprofézine (173)	2
Chlorothalonil (81)	7
Cycloxydime (179)	1,5
Cyfluthrine/béta-cyfluthrine (157)	0,2
Fenhexamide (215)	2
Flube diamide (242)	0,7
Fludioxonil (211)	1
Flupyradifurone (285)	1
Flutriafol (248)	1
Métaflumizone (236)	0,6
Méthomyl (94)	0,7
Méthoxyfénozide (209)	2
Myclobutanil (181)	3
Pyraclostrobine (210)	0,3
Pyréthrines (63)	0,05
Pyriproxyfène (200)	0,6
Quinoxifène (222)	1
Spinetoram (233)	0,4
Spinosad (203)	0,3

ANNEXE II**Procès-verbal du CCPR54 concernant la proposition et la décision du CCPR¹
(Pour information)**

REP23/PR54

Proposition de modification du tableau 2 : Produits représentatifs pour les groupes de produits végétaux. Sous-groupe 12C - Aubergines et Produits similaires de type aubergine {Principes et orientations sur la sélection des produits de base représentatifs pour l'Extrapolation des LMR pour les pesticides aux groupes de produits (CXG 84-201211)}

205. Le CCPR a examiné une proposition visant à modifier le sous-groupe 12C du tableau 2 afin de refléter l'extrapolation appliquée par la JMPR pour les LMR pour les aubergines provenant de piments et/ou de poivrons.
206. Le secrétariat de la JMPR a soutenu cette proposition en notant qu'elle était conforme aux procédures d'extrapolation de la JMPR. Il a également noté que des amendements supplémentaires étaient nécessaires pour assurer la cohérence avec les recommandations de la JMPR selon lesquelles les LMR pour le gombo, la martynie et la roselle ne pouvaient pas être extrapolées en utilisant le poivron ou le piment comme produit représentatif, en se référant au point 5a de l'ordre du jour - Considérations générales. Cependant, le CCPR a rappelé sa décision sous les points 5a et 6 de l'ordre du jour de maintenir le statu quo pour le gombo, la martynie et la roselle en attendant la génération de données et une évaluation plus approfondie par la JMPR.
207. Un observateur, notant les amendements au tableau 2, a proposé qu'une analyse soit faite sur les décisions antérieures du CCPR sur les CXL pour les tomates et les poivrons, afin que des LMR puissent être établies également pour les aubergines et a proposé de préparer un document de discussion à cet égard.
208. a approuvé les amendements proposés au tableau 2 et a noté l'offre de l'observateur de la Global Pulse Confederation (GPC) de préparer un document de discussion sur une analyse des décisions antérieures du CCPR visant à établir des LMR pour les tomates et les poivrons et de présenter une proposition au CCPR55 visant à établir des LMR correspondantes pour les aubergines.

Conclusion générale

209. Le CCPR est convenu de :
- (i) transmettre à CAC46 :
 - (a) les classes B et E révisées et leurs tableaux respectifs de produits représentatifs (tableaux 9 et 10) pour adoption à l'étape 5/8 et inclusion dans la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale (CXA 4-1989)* et les *Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs pour l'extrapolation des LMR pour les pesticides aux groupes de produits (CXG 84-2012)* respectivement (Annexes VIII et IX) ;
 - (b) la définition révisée pour la partie de produit auquel s'appliquent les LMR et qui est analysée pour le groupe 006 - Fruits tropicaux et subtropicaux assortis à peau non comestible et le groupe 023 - Graines et fruits oléagineux, en tant qu'amendement consécutif à la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale (CXA 4-1989)* (Annexe X) ;
 - (c) l'inclusion de nouveaux produits/codes de produits dans la classe A - Produits alimentaires primaires d'origine végétale et dans la classe 0 - Produits transformés d'origine végétale, en tant qu'amendements consécutifs à la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale (CXA 4-1989)*, pour adoption (annexe XI, partie I) ;
 - (d) l'amendement au tableau 2, sous-groupe 12C - Aubergines et produits de type aubergine, pour adoption en tant qu'amendement consécutif aux *Principes et lignes directrices sur la sélection de produits représentatifs pour l'extrapolation des LMR de pesticides aux groupes de produits (CXG 84-2012)* (Annexe XI, Partie II),
 - (ii) de demander à la CAC46 de révoquer les *Directives sur la portion de produits à laquelle s'appliquent les LMR et qui est analysée (CXG 41-1993)* en notant que la *Classification des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (CXA 4-1989)* devrait être la référence unique et faisant autorité en matière de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux pour l'établissement des LMR pour les pesticides ; et
 - (iii) que l'observateur du CPG préparera un document de travail tel que décrit au paragraphe 208 pour examen par le CCPR55

¹ REP23/PR54, par. 205-209

ANNEXE III

**Modifications des produits représentatifs au sein du groupe 012 (sous-groupe 12C) approuvées par le CCPR54¹
(Pour information)**

REP23/PR54-Annexe XI

167

PARTIE II

**MODIFICATION CONSÉQUENTE DE LA
PRINCIPES ET ORIENTATIONS SUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS POUR L'EXTRAPOLATION DES
LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES AUX GROUPES DE PRODUITS (CXG 84- 2012)**

**GRUPE 012 : LÉGUMES-FRUIITS AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES
SOUS-GROUPE 12C : AUBERGINES ET PRODUITS DE TYPE AUBERGINE**

Groupe / Sous-groupe du Codex	Exemples de produits de base représentatifs ¹	Extrapolation aux produits de base suivants
Groupe 012 Légumes-fruits, autres que les cucurbitacées	Un cultivar de tomate de grande variété et un cultivar de tomate de petite variété et Piment doux et piment froid et Un cultivar d'aubergine et/ou de tomate de grande variété et un cultivar d'aubergine et/ou de tomate de petite variété	<u>Légumes-fruits, autres que les cucurbitacées (VO 0050)</u> : Aubergine africaine ; Tomate buisson ; Tomate cerise ; Cocona ; Tomate groseille ; Aubergine ; Airelle des jardins ; baie de Goji ; Aubergine de Martynia ; Aubergine de pois ; Aubergine de Thaïlande ; Aubergine rouge ; Aubergine rouge ; Aubergine rouge ; Aubergine rouge ; Aubergine rouge ; Aubergine rouge ; Aubergine rouge ; Aubergine rouge ; Aubergine rouge ;
Sous-groupe 12A Tomates	Un cultivar de tomate de grande variété et un cultivar de tomate de petite variété	Tomates (VO 2045) : Tomate buisson ; Tomate cerise ; Tomate cerise ; Tomate cerise ; Tomate cerise ; Tomatillo ; Tomate cerise ; Cocona ; Cerise de terre ; Cerise de Goji ; Cerise de terre ; Cerise de soleil ; Tomatillo ; Tomate groseille ; Tomate
Sous-groupe 12B Poivron et produits similaires	Piment doux et piment de Cayenne	<u>Poivrons (VO 0051)</u> : Martynia ; Okra ; Piment ; Piment doux ; Roselle ;
Sous-groupe 12C Aubergines et produits à base d'aubergine similaires	Un cultivar d'aubergine de grande variété et/ou de tomate et/ou de poivron et un cultivar d'aubergine de petite variété et/ou de tomate et/ou de piment.	<u>Aubergines (VO 2046)</u> : Aubergine africaine ; Aubergine ; Aubergine à pois ; Pepino ; Aubergine écarlate ; Aubergine thaïlandaise

D'autres produits de base représentatifs peuvent être sélectionnés sur la base de différences régionales ou nationales documentées en matière de consommation alimentaire et/ou de zones de production.

ANNEXE III**Extrait de la JMPR2018 décrivant la pratique convenue
pour l'extrapolation des données sur la tomate et/ou le poivron au sous-groupe Aubergine¹
(Pour information)*****Sous-groupe Aubergines***

La JMPR a pour pratique d'extrapoler les recommandations pour les tomates aux aubergines lorsque les cultures partagent un profil d'emploi commun (BPA) et qu'aucune donnée sur les résidus n'est disponible pour les aubergines. Comme indiqué précédemment, les résidus le jour de l'application des pulvérisations foliaires fournissent une bonne indication du potentiel relatif de résidus des différentes cultures. Le niveau initial médian normalisé pour l'aubergine était de 0,97 mg/kg (n = 28), tandis que les niveaux pour la tomate étaient de 0,52 mg/kg (n = 213) (figure 2). L'extrapolation des recommandations pour la tomate à l'aubergine peut aboutir à des recommandations de niveaux maximaux de résidus trop faibles pour l'aubergine. La Réunion a observé que les niveaux normalisés dans les poivrons sont plus proches de l'aubergine (poivrons Bell 0,74 mg/kg, n = 40 ; poivrons non Bell 1,1 mg/kg, n = 4), ce qui suggère que les poivrons sont un produit plus représentatif pour l'extrapolation aux aubergines.

La réunion a convenu que lorsque les BPA permettent une extrapolation au sous-groupe de l'aubergine, l'extrapolation serait basée sur les poivrons.

La réunion a convenu d'utiliser l'ensemble de données pour les poivrons ou les tomates, ce qui conduirait à la recommandation d'une teneur maximale en résidus plus élevée.

¹JMPR (2018), Section 2 - Considérations générales, Sous-section 2.9 Recommandations pour les limites maximales de résidus par (sous) groupe pour les légumes-fruits autres que les cucurbitacées revisitées, Sous-groupe Aubergines

ANNEXE IV**Analyse des composés évalués à l'étape 3¹****(Pour information)****Les extraits des rapports de la JMPR sont disponibles uniquement dans la langue originale.****Buprofézine (173)**

La JMPR2009 a dérivé une limite maximale de résidus (LMR) de 2 mg/kg, un résidu médian d'essai supervisé (STMR) de 0,33 mg/kg et une valeur de résidu la plus élevée (HR) de 1,1 mg/kg pour la buprofézine dans les poivrons (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron	2009	2	0,33	1,1

Étiquette du produit

Étiquette disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdms.net/ldat/ldB90001.pdf>

Le label a une bonne pratique agricole (BPA) similaire à celle considérée par la JMPR2009 et inclut l'ensemble du groupe de cultures des légumes-fruits.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La dose journalière admissible (DJA) pour la buprofézine est de 0,009 mg/kg pc. Les calculs d'ingestion à long terme les plus récents effectués pour toutes les contributions aux LMR ont été réalisés par la JMPR2019, où les doses journalières estimées internationales (DJEI) calculées étaient comprises entre 4 et 40 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 à 1 % à l'AJEI.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La dose de référence aiguë pour la buprofézine est de 0,5 mg/kg de poids corporel. L'estimation internationale de l'apport à court terme estimatif international (ACTEI) était de 10 % de la dose aiguë de référence (DAR) pour les enfants et de 6 % de la DAR pour la population générale.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR calcul	Contribution calculée AJEI	
0,009	0,5	4-40%	0-1%	6-10%

¹Tous les rapports de la JMPR cités dans cette annexe sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/pest-and-pesticide-management/guidelines-standards/faowho-joint-meeting-on-pesticide-residues-jmpr/reports/fr/>

Buprofézine (173) : extrait du rapport de la JMPR2009*Légumes-fruits, autres que les cucurbitacées*

La réunion a reçu des informations sur des essais supervisés menés sur des tomates et des poivrons aux États-Unis avec deux applications à 0,41-0,47 kg ai/ha. Les BPA aux États-Unis pour les légumes-fruits autres que les cucurbitacées exigent une dose d'application maximale de 0,43 kg ai/ha, avec un maximum de deux applications et un délai d'attente d'un jour.

Des essais supervisés ont été menés sur des tomates aux États-Unis avec deux applications à 0,410,47 kg ai/ha avec un intervalle d'application de 24-30 jours (BPA : minimum de 5 jours). Aucun essai ne correspondait à la BPA maximale des États-Unis. La réunion n'a donc pas révisé la recommandation précédente de 1 mg/kg pour les tomates.

Des essais supervisés ont été menés sur des poivrons aux États-Unis avec deux applications à 0,420,45 kg ai/ha. Les résidus de buprofézine dans les poivrons provenant d'essais conformes à la norme maximale de la

Buprofézine 73

Les BPA américaines pour les légumes-fruits autres que les cucurbitacées étaient les suivantes : 0,12, 0,16, 0,19, 0,31, 0,33, 0,34, 0,52 et 0,96 mg/kg. Les résidus de buprofézine dans les poivrons autres que les poivrons en forme de cloche provenant d'essais conformes aux BPA américaines maximales pour les légumes-fruits autres que les cucurbitacées étaient les suivants : 0,17, 0,54 et 0,96 mg/kg ; 0,17, 0,54 et 1,1 mg/kg. Les populations de résidus provenant des essais sur les poivrons et les autres poivrons n'étaient pas significativement différentes (Mann-Whitney Test U) ; la réunion a décidé de fusionner ces résultats pour l'estimation d'une limite maximale de résidus. Les résidus combinés sont classés par ordre d'importance : 0,12, 0,16, 0,17, 0,19, 0,31, 0,33, 0,34, 0,52, 0,54, 0,96 et 1,1 mg/kg (n=11).

La réunion a estimé la teneur maximale en résidus pour les poivrons à 2 mg/kg.

La réunion a estimé une STMR et une HR de 0,33 et 1,1 mg/kg respectivement pour les poivrons.

La valeur dérivée de l'utilisation du calculateur de l'ALENA était de 1,9 mg/kg (règle 95/99). La pratique courante de la JMPR est d'utiliser un chiffre significatif pour les niveaux maximaux de résidus inférieurs à 10 mg/kg. En arrondissant la valeur à un chiffre significatif, on obtient 2 mg/kg, ce qui est conforme à la recommandation de la présente réunion

Chlorothalonil (81)

La JMPR2015 a établi une LMR de 7 mg/kg, une STMR de 1,5 mg/kg et une HR de 4,4 mg/kg pour le chlorothalonil, ainsi qu'une STMR et une HR de 0,03 mg/kg pour le métabolite SDS-3701 dans les poivrons (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron	2015	7	1.5 (0,03)*	4.4 (0,03)*

* Métabolite SDS-3701 *Étiquette du produit*

Label disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdms.net/ldat/ldH7E000.pdf>

L'étiquette comporte la même BPA que celle considérée par la JMPR2015 et inclut à la fois l'aubergine et le poire-melon.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le chlorothalonil et son métabolite SDS-3701 est respectivement de 0,02 et 0,008 mg/kg pc. Les calculs d'ingestion à long terme les plus récents effectués pour toutes les contributions aux LMR ont été réalisés par la JMPR2019, où les IEDI calculées étaient de 10 à 50 % et de 4 à 10 % de la DJA maximale pour le chlorothalonil et le métabolite SDS-3701, respectivement.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 1 % à l'AJEI pour le chlorothalonil et de 3 % pour son métabolite SDS-3701.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme résultant de la modification de la LMR actuelle pour les aubergines (VO 0440) en faveur du sous-groupe des aubergines (VO 2046) ne pose probablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La DAR pour le chlorothalonil et son métabolite SDS-3701 est respectivement de 0,6 et 0,03 mg/kg p.c. L'ACTEI pour le chlorothalonil était de 30 % de la DAR pour les enfants et de 20 % pour la population générale. L'ACTEI pour le chlorothalonil était de 30 % de la dose de référence pour les enfants et de 20 % de la dose de référence pour la population générale, et pour le SDS-371 de 5 % de la dose de référence pour les enfants et de 3 % de la dose de référence pour la population générale.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	contribution AJEI calculée	
0,02 (0,008)*	0,6 (0,03)*	10-50% (4-10%)*	1% (3%)*	20-30% (3-5%)*

Métabolite SDS-3701

Chlorothalonil (81) : extrait du rapport de la JMPR2015*Poivrons*

Le chlorothalonil est homologué au Brésil sur le poivron à la dose de 2*0,2 kg ai/hL avec un délai d'attente de 7 jours. Des essais en plein champ supervisés du Brésil correspondant à cette BPA ont été soumis à la réunion de 2010 et soutenus par des essais supplémentaires cette année.

Les résidus de chlorothalonil dans les poivrons après traitement selon les BPA brésiliennes basées sur les essais soumis à la JMPR 2010 étaient (n "4) : 1,1, 1,5, 1,7 et 4,4 mg/kg.

Les essais supplémentaires soumis cette année sur les poivrons ont donné des résidus de chlorothalonil de (n 8) ; 0,15, 0,16, 0,22, 0,28, 0,44, 0,74, 1,9, 2,9 mg/kg

Les résidus totaux (données 2010*2015) dans les poivrons après traitement selon les BPA brésiliennes étaient (n 12) : 0,15, 0,16, 0,22, 0,28, 0,44, 0,74, 1,1, 1,5, 1,7, 1,9, 2,9 et 4,4 mg/kg.

Les résidus correspondants de SDS-3701 (lorsqu'ils ont été analysés) étaient (n 5) : < QJH(5) mg/kg.

Aux États-Unis, le chlorothalonil est homologué sur les poivrons à la dose de 8* 1,3 kg ai/ha avec un délai de 3 jours. Des essais en plein champ supervisés provenant des États-Unis et correspondant à cette BPA ont été soumis.

Dans les poivrons, après traitement au chlorothalonil conformément aux BPA des États-Unis, les résidus étaient (n 8) de 0,5, 0,76, 1,0, 1,4, 1,6, 1,7, 2,8, 2,9 mg/kg. Les résidus correspondants de SDS-3701 étaient (n 8) : <0J"(8) mg/kg

86

Chlorothalonil

Dans les poivrons autres que les poivrons en cloche, après un traitement au chlorothalonil conformément aux BPA des États-Unis, les résidus étaient (n 7) : 0,26, 0,62, 0,62, 0,7, 1,0, 1,6, 1,6 mg/kg. Les résidus correspondants de SDS-3701 étaient (n 7). 0,029, < 0,03(6) mg/kg.

La réunion a reconnu que les résidus de chlorothalonil dans les poivrons traités conformément aux BPA brésiliennes étaient les plus élevés et a estimé une teneur maximale en résidus de 7 mg/kg sur la base de cet ensemble de données pour les poivrons.

En ce qui concerne l'ingestion de chlorothalonil, la réunion a conclu que la STMR des poivrons traités conformément aux BPA américaines était plus élevée que la STMR des BPA brésiliennes. Les deux BPA étant étayées par un nombre suffisant de données d'essais, la MREC la plus élevée, à savoir 1,5 mg/kg, a été retenue aux fins de l'apport alimentaire. Un TH de 4,4 mg/kg a été estimé sur la base des BPA brésiliennes.

Les résidus de SDS-3701 étaient généralement inférieurs aux LOQ de 0,01 mg/kg à 0,03 mg/kg, à l'exception d'un résidu fini à 0,029 mg/kg. La réunion a estimé à la fois une MREC et une IIR de 0,03 mg/kg pour le SDS-3701 dans les poivrons sur la base d'un ensemble de données américaines plus critiques.

Pour l'extrapolation du poivron au piment séché, un facteur de transformation par défaut de 10 a été pris en compte. La réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 70 mg/kg pour le chlorothalonil dans le piment séché, ainsi qu'une MREC de 15 mg/kg et une HR de 44 mg/kg. Pour le SDS-3701, une STMR et une HR de 0,3 mg/kg ont été estimées.

Tomate

Le chlorothalonil est homologué en Pologne sur les tomates dans des conditions protégées avec une dose de $2 * 0,1$ kg ai/hL (jusqu'à 1 kg ai/ha par application) avec un délai d'attente de 3 jours. Des essais en plein champ protégés et supervisés sur des tomates cerises provenant de divers pays européens et se rapprochant des BPA mais avec des concentrations de pulvérisation plus élevées de 0,13 kg ai/hL à 0,2 kg ai/hL ont été soumis.

Par rapport aux BPA polonaises, tous les essais en plein champ supervisés impliquent un traitement à des concentrations de pulvérisation exagérées, mais les taux appliqués sont proches du maximum de 1 kg ai/ha et de l'application des BPA. Étant donné que dans les essais en plein champ soumis, les tomates étaient cultivées en hauteur, la réunion a conclu que la concentration de pulvérisation est le paramètre le plus sensible en termes de résidus et a décidé d'utiliser l'approche de proportionnalité basée sur la concentration de pulvérisation.

Dans les tomates protégées après un traitement avec 0,13 kg ai/hL (facteur d'échelle 0,77), les résidus de chlorothalonil étaient de 0,45 mg/kg (0,77x0,59 mg/kg) et les résidus de SDS-3701 étaient < 0,01 mg/kg (non scellé).

Dans les tomates protégées après un traitement avec 0,17 kg ai/hL (facteur d'échelle 0,59), les résidus de chlorothalonil étaient de 0,94, 1,1, 1,8 mg/kg (0,59x1,6, 1,8 et 3,1 mg/kg) et les résidus de SDS-3701 étaient de 0,006, 0,012, 0,024 mg/kg (0,59x0,01, 0,02 et 0,04 mg/kg).

Dans les tomates protégées après un traitement avec 0,2 kg ai/hL (facteur d'échelle 0,5), les résidus de chlorothalonil étaient de 0,5, 1,1, 1,7, 2,8 mg/kg (0,5X 0,99, 2,2, 3,4 et 5,5 mg/kg) et les résidus de SDS-3701 étaient de 0,005, 0,015, 0,015, 0,035 mg/kg (0,5x0,01, 0,03, 0,03 et 0,07 mg/kg).

Les résidus totaux de chlorothalonil à l'échelle étaient (n 8) : 0.45, 0.5. 0.94. Li, LJ. 1,7, 1,8 et 2,8 mg/kg

Le nombre total de résidus de SDS-3701 était (n 8). 0.005, 0.006. <0.01, 0.012. 0,015, 0,015, 0,024 et 0,035 mg/kg

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus, une STMR et une valeur HR de 5 mg/kg, 1,1 mg/kg et 2,8 mg/kg pour le chlorothalonil dans les tomates, respectivement.

En ce qui concerne l'ingestion alimentaire, la réunion a également estimé une STMR de 0,0135 mg/kg et un HR de 0,035 mg/kg pour le SDS-3701 dans les tomates.

Cycloxydime (179)

La JMPR2012 a établi une LMR de 1,5 mg/kg, une STMR de 0,445 mg/kg et une HR de 0,84 mg/kg pour le cycloxydime dans les tomates (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Tomate	2012	1,5	0,445	0,84

La tomate a été sélectionnée parce qu'une BPA similaire a été identifiée pour l'aubergine.

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse suivante : <https://www.agrar.basf.de/Dokumente/Produkte/Focus-Ultra/ga-focus-ultra.pdf71702382763437> Le label présente une BPA similaire à celle considérée par la JMPR2012 pour la tomate.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le cycloxydime est de 0,07 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2012, où les IEDI calculées étaient de 7 à 50 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La dose de référence pour le cycloxydime est de 2 mg/kg p.c. pour les femmes en âge de procréer (inutile pour la population générale), comme déterminé par la JMPR2009. L'ACTEI correspondait à 1 % de la dose de référence pour les femmes en âge de procréer.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	Contribution calculée de l'AJEI	
0,07	2	7-50%	0%	1%

Poivrons

Le cycloxydime est homologué pour les poivrons (piment et doux) en Italie à raison de 1 x 0,60 kg ai/ha et d'un délai d'attente de 20 jours. Dans huit essais menés sur des poivrons dans le sud de l'Europe conformément à ces BPA, les résidus étaient les suivants : 0.68, 0.78, 1.2, 1.5. 1,6, 3,0, 3,1 et 5,3 mg/kg.

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 9 mg/kg, une HR de 5,3 mg/kg et une STMR de 1,55 mg/kg pour le cycloxydime dans les poivrons.

La réunion a également estimé une limite maximale de résidus de 90 mg/kg, une HR-P de 53 mg/kg et une STMR-P de 15,5 mg/kg pour le cycloxydime dans les piments séchés, en appliquant un facteur de 10 aux valeurs de la LMR, de la HR et de la STMR estimées pour les piments.

Tomates

Le cycloxydime est homologué sur les tomates à raison de 1 x 0,4 kg ai/ha et d'un délai d'attente de 35 jours en Grèce, et à raison de 0,6 kg ai/ha et d'un délai d'attente de 56 jours en Suisse.

Dans huit essais menés dans le sud de l'Europe conformément aux BPA grecques, les résidus étaient de : 0,12, 0,17, 0,25, 0,26, 0,31, 0,39, 0,43 et 0,55 mg/kg.

Dans huit essais menés en Europe du Nord selon les BPA de la Suisse, les résidus étaient : 0.21, 0.39 (2), 0.44. 0.45. 0,46, 0,50 et 0,84 mg/kg.

Sur la base de la population d'essais sur les résidus dans le nord de l'Europe, la réunion a estimé une limite maximale de résidus de 1,5 mg/kg, un HR de 0,84 mg/kg et un STMR de 0,445 mg/kg pour le cycloxydime dans les tomates.

Cvfluthrine/bêta-cvfluthrine (157)

La JMPR2007 a recommandé qu'une LMR de 0,2mg/kg soit établie pour le produit individuel Aubergine (VO 0440). L'évaluation de l'aubergine a utilisé les données disponibles pour les poivrons, avec les valeurs correspondantes de LMR (0,2mg/kg), STMR (0,05mg/kg) et HR (0,12mg/kg) (extrait du rapport copié ci-dessous).

Cette proposition vise à étendre la LMR du produit individuel Aubergines (VO 0440) à l'ensemble du sous-groupe Aubergines (VO 2046).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron	2007	0,2	0,05	0,12

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdms.net/ldat/ld7HM000.pdf>

L'étiquette comporte la même BPA que celle considérée par la JMPR2007 et inclut l'ensemble du groupe de cultures Légumes-fruits.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour la cyfluthrine est de 0,04 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2012, où les IEDI calculées étaient de 0 à 4 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme résultant de la modification de la LMR actuelle pour les aubergines (VO 0440) en faveur du sous-groupe des aubergines (VO 2046) ne pose probablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La dose de référence pour la cyfluthrine est de 0,04 mg/kg de poids corporel. L'ACTEI était de 10 % de la dose de référence pour les enfants et de 8 % de la dose de référence pour la population générale.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë résultant de la modification de la LMR actuelle pour les aubergines (VO 0440) au sous-groupe des aubergines (VO 2046) ne présente probablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR calcul	Contribution calculée de l'AJEI	
0,04	0,04	0-4%	0%	8-10%

Tomates (cyfluthrine)

Des essais sur les tomates ont été signalés aux États-Unis (BPA : 28-49 g ai/ha, PHI de 0 jour et une application maximale par saison de 295 g ai/ha et un maximum de 49 g ai/ha dans une période de 7 jours). Tous les essais concernaient des tomates cultivées en plein champ et aucune donnée n'était disponible pour les tomates cultivées sous abri.

Les résidus de cyfluthrine dans onze essais des États-Unis correspondant aux BPA étaient par ordre d'importance (médiane soulignée) : < 0,01, 0,01, 0,02, 0,06, 0,07, 0,07, 0,07, 0,08, 0,08, 0,09 et 0,10 mg/kg.

La réunion a estimé une limite maximale de résidus, une valeur STMR et une valeur HR pour la cyfluthrine dans les tomates de 0,2, 0,07 et 0,10 mg/kg respectivement. La recommandation remplace la recommandation précédente de 0,5 mg/kg pour les tomates.

Poivrons (cyfluthrine)

Des essais sur les poivrons ont été signalés aux États-Unis (BPA : 28-49 g ai/ha, PHI de 7 jours et une application maximale par saison de 295 g ai/ha et un maximum de 49 g ai/ha dans une période de 7 jours). Tous les essais concernaient des poivrons cultivés en plein champ (y compris le piment) et aucune donnée n'était disponible pour les poivrons cultivés sous abri.

La réunion a décidé de combiner les trois essais sur les piments (0,06, 0,08, 0,08 mg/kg) avec les six essais sur les poivrons (0,01, 0,01, 0,05, 0,06, 0,12 et 0,12 mg/kg) correspondant aux BPA aux États-Unis. Les résidus correspondant aux BPA par ordre d'importance sont les suivants (médiane soulignée) : 0,01, 0,01, 0,05, 0,06, 0,06, 0,08, 0,08, 0,12 et 0,12 mg/kg.

La réunion a estimé une limite maximale de résidus, une valeur STMR et une valeur HR pour la cyfluthrine dans les poivrons de 0,2, 0,06 et 0,12 mg/kg respectivement. La recommandation pour les poivrons remplace la recommandation précédente de 0,2 mg/kg pour les poivrons doux.

Aubergines (cyfluthrine)

La réunion a noté que l'utilisation homologuée de la cyfluthrine aux États-Unis inclut également les aubergines (BPA : 2849 g ai/ha, PHI de 7 jours et une application maximale par saison de 295 g ai/ha et un maximum de 49 g ai/ha dans une période de 7 jours). La réunion a estimé que les résultats des essais menés sur les poivrons et les tomates conformes aux BPA pour les aubergines pouvaient être extrapolés aux aubergines aux fins de l'estimation des niveaux maximaux de résidus, de MREC et de RH. Les résidus sur les tomates correspondant aux BPA pour les aubergines étaient < 0,01, 0,01, 0,02, 0,02, 0,03, 0,03, 0,04, 0,04, 0,04, 0,05, 0,05, 0,05, 0,05, 0,05, 0,06, 0,08 et 0,09 mg/kg. Les résidus sur les poivrons correspondant aux BPA pour les aubergines étaient de 0,01, 0,01, 0,05, 0,06, 0,06, 0,08, 0,08, 0,12 et 0,12 mg/kg. La réunion a estimé une teneur maximale en résidus, une valeur STMR et une valeur HR pour la cyfluthrine dans les aubergines de 0,2, 0,05 et 0,12 mg/kg respectivement.

Fenhexamide (215)

La JMPR2005 a recommandé l'établissement d'une LMR de 2mg/kg pour la denrée individuelle Aubergine (VO 0440), sur la base de données relatives aux poivrons et aux tomates. L'évaluation de l'aubergine à l'époque a utilisé les données disponibles pour les poivrons, avec une LMR correspondante de 2mg/kg et une MREC de 0,71mg/kg (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron	2005	2	0,71	NA

NA - La JMPR2005 a décidé qu'une DAR pour le fenhexamide n'était pas nécessaire.

Cette proposition vise à étendre la LMR du produit individuel Aubergines (VO 0440) à l'ensemble du sous-groupe Aubergines (VO 2046).

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse suivante : <https://agro.bayer.nl/Producten/Producten-A-Z/Teldor/Aanbevelingen> Le label présente la même BPA que celle considérée par la

JMPR2005.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le fenhexamide est de 0,2 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions aux LMR ont été effectués par la JMPR2005, où les AJEI calculés étaient de 0 à 6 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0,1 % à l'AJEI dans le groupe 9 de l'alimentation groupée. La contribution de tous les autres groupes de l'alimentation groupée était de 0 %.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme résultant de la modification de la LMR actuelle pour les aubergines (VO 0440) en faveur du sous-groupe des aubergines (VO 2046) ne pose probablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La JMPR2005 a décidé qu'une DAR pour le fenhexamid n'était pas nécessaire.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë résultant de la modification de la LMR actuelle pour les aubergines (VO 0440) au sous-groupe des aubergines (VO 2046) ne présente probablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR calcul	Contribution calculée de l'AJEI	
0,2	NA	0-6%	0-0,1%	NA

NA - La JMPR2005 a décidé qu'une DAR pour le fenhexamide n'était pas nécessaire.

Poivrons

La BPA la plus élevée pour les utilisations en intérieur en Europe dans/sur les poivrons correspond à 0,75 kg ai/ha, appliqué jusqu'à 3 fois avec un délai d'attente de 3 jours (Autriche) ou pulvérisé à 0,05 kg ai/hL avec un délai d'attente de 1 jour aux Pays-Bas, où aucun nombre maximum d'application n'est indiqué. La BPA pour Israël est la même que pour l'Autriche sans spécifier le nombre maximum d'applications, mais comme les poivrons en serre sont récoltés en continu et que les intervalles de pulvérisation étaient de 7 jours ou plus, il est peu probable que le même fruit ait reçu plus de 3 applications.

Les résidus de fenhexamide dans les poivrons doux provenant de 18 essais européens en intérieur (3 belges, 3 allemands, 3 néerlandais, 2 français, 4 italiens, 2 espagnols, 1 portugais) répondant à ces conditions étaient de 0,38, 0,41, 0,43, 0,45, 0,48, 0,63, 0,66, 0,67, 0,67, 0,75, 0,76, 0,84, 0,86, 0,89, 0,90, 0,92, 1,0 et 1,5 mg/kg avec un délai d'attente d'un jour.

La réunion a convenu d'extrapoler les données relatives au poivron doux à l'ensemble du sous-groupe comprenant les piments et les poivrons et a estimé une limite maximale de résidus de 2 mg/kg et une MREC de 0,71 mg/kg pour les résidus de fenhexamide dans les poivrons.

Aubergines

L'utilisation homologuée sur l'aubergine est la même que sur la tomate et le poivron aux Pays-Bas. La réunion a accepté d'extrapoler de la tomate et du poivron à l'aubergine. Les données sur les tomates et les poivrons appartiennent à des populations différentes et n'ont pas pu être combinées. Par conséquent, l'extrapolation est basée sur l'ensemble des données relatives au poivron.

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 2 mg/kg et une MREC de 0,71 mg/kg pour les résidus de fenhexamide dans les aubergines.

Flubendiamide (242)

La JMPR2010 a examiné les données relatives aux tomates et aux poivrons. Des valeurs plus élevées pour la LMR (0,7 mg/kg), la STMR (0,35 mg/kg) et la HR (0,63 mg/kg) ont été recommandées pour les tomates (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Tomate	2010	0,7	0,35	0,63

L'extrapolation au sous-groupe des aubergines est recommandée à partir des tomates avec une MREC de 0,35 mg/kg et une HR de 0,63 mg/kg.

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse [suivante : https://elabels.apvma.gov.au/61223ELBL.pdf](https://elabels.apvma.gov.au/61223ELBL.pdf)

Le label australien a la même BPA que celle considérée par la JMPR2010 et inclut l'ensemble du groupe de cultures des légumes-fruits.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le flubendiamide est de 0,02 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2010, où les IEDI calculées étaient comprises entre 3 et 20 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 à 1 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La dose de référence pour le flubendiamide est de 0,2 mg/kg de poids corporel. L'ACTEI était de 10 % de la dose de référence pour les enfants et de 8 % de la dose de référence pour la population générale.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR calcul	Contribution calculée de l'AJEI	
0,02	0,2	3-20%	0-1%	8-10%

*Légumes-fruits, autres que les cucurbitacées***Poivrons**

Le flubendiamide est homologué en Australie pour les tomates et les poivrons à une dose maximale de 0,072 kg ai/ha (0,0072 kg ai/hL). Vingt-quatre essais au champ ont été menés sur des poivrons en Australie en 2007. Dans sept essais menés conformément aux BPA, les résidus à un DAH de 1 jour étaient de : 0,04, 0,06 (2), 0,09, 0,16, 0,21 et 0,37 mg/kg.

Le flubendiamide est homologué aux États-Unis pour une utilisation sur les légumes-fruits (à l'exception des cucurbitacées) à une dose maximale de 3 * 0,05 kg ai/ha. Onze essais menés sur des poivrons aux États-Unis à raison de 5 x 0,05 kg ai/ha (1 jour de délai d'attente et 3 jours d'intervalle de retraitement) ont donné des résidus allant de <0,01 à 0,14 mg/kg. Ces essais n'étant pas conformes aux BPA, ils n'ont pas été examinés plus avant.

Le flubendiamide est homologué en Grèce et aux Pays-Bas pour une utilisation en serre sur les poivrons à raison de 2 * 0,006 kg ai/hL (0,096 kg ai/ha) avec un délai d'attente d'un jour. Quatorze essais en serre ont été menés sur des poivrons en France, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, avec deux ou trois traitements par pulvérisation. Seuls quatre de ces essais étaient conformes aux BPA, donnant les résidus suivants : 0,05, 0,06, 0,07 et 0,11 mg/kg.

Les essais menés sur les poivrons en Australie et en Europe conformément aux BPA ont donné des populations de résidus différentes. Les données australiennes ont donné des résidus plus élevés et ont été utilisées comme base pour les estimations.

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 0,7 mg/kg, une STMR de 0,09 mg/kg et une HR de 0,37 mg/kg pour le flubendiamide dans les poivrons.

L'estimation de la teneur maximale en résidus dérivée de l'utilisation du calculateur statistique de l'ALENA était de 0,7 mg/kg.

Piment, sec

En utilisant le facteur de déshydratation par défaut de 10 pour extrapoler des poivrons aux piments séchés, la Réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 7 mg/kg et une MREC de 0,9 mg/kg pour le flubendiamide dans les piments séchés.

Tomates

Des essais en plein champ ont été menés en Australie sur des tomates. Dans cinq essais menés conformément aux BPA australiennes, les résidus à un DAH de 1 jour étaient de : 0,04, 0,07, 0,35 (2) et 0,63 mg/kg. Les essais menés à des doses plus élevées et plus faibles ont donné des résidus dans la même fourchette.

Dans huit essais en plein champ menés sur des tomates aux États-Unis en 2004 en utilisant cinq pulvérisations au lieu de trois comme spécifié par les USA GAP (1 jour PHI et 3 jours RTI), les résidus allaient de 0,01 à 0,16 mg/kg. Ces essais n'ont pas été pris en compte pour l'estimation des LMR car ils ne reflètent pas les BPA américaines et montrent des niveaux de résidus inférieurs à ceux réalisés en Australie.

Le flubendiamide est homologué pour être utilisé en Grèce dans les serres sur les tomates à raison de 2 x 0,006 kg ai/hL (0,12 kg ai/ha) avec un délai d'attente de 3 jours. Aux Pays-Bas, la dose de BPA est la même, mais le délai de sécurité est de 1 jour. Des essais ont été menés sur des tomates de serre en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, au Portugal et en Espagne en utilisant le taux d'application des BPA. Toutefois, les essais réalisés avec trois applications ne sont pas conformes aux BPA et ne devraient pas être directement utilisés pour l'estimation des LMR.

250

Flubendiamide

Cinq essais menés en Allemagne, en Espagne et au Portugal, évalués par rapport aux BPA néerlandaises, ont donné des résidus à l'IPR à 1 jour de 0,06 (2), 0,09, 0,10, 0,11 (2) et 0,12 mg/kg.

Les essais réalisés en Australie ont produit des résidus plus élevés que ceux menés en Europe et peuvent être utilisés pour l'estimation des LMR.

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 2 mg/kg, une MREC de 0,35 mg/kg et une HR de 0,63 mg/kg pour le flubendiamide dans les tomates.

L'estimation de la teneur maximale en résidus dérivée de l'utilisation du calculateur statistique de l'ALENA était de 2,9 mg/kg.

Fludioxonile (211)

La JMPR2013 a examiné les données pour les poivrons et a confirmé qu'une décision antérieure de (JMPR2003) pour établir une LMR de 1 mg/kg et une MREC de 0,18 mg/kg dans les poivrons (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron	2013	1	0,18	NA

NA - La JMPR2004 a décidé qu'une DAR pour le fludioxonil n'était pas nécessaire.

Il est noté que la JMPR2004 a établi une LMR dans l'aubergine à 0,3 mg/kg sur la base des données et des BPA de l'Espagne et de l'Italie. La considération ci-dessus pour les poivrons dans le sous-groupe Aubergines représente une BPA différente considérée par la JMPR2013 pour les poivrons dans le cadre d'une BPA américaine (qui inclut également les aubergines).

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse [suivante : https://www.cdms.net/ldat/ld5EM015.pdf](https://www.cdms.net/ldat/ld5EM015.pdf)

L'étiquette comporte la même BPA que celle considérée par la JMPR2013 et inclut l'ensemble du groupe de cultures des légumes-fruits. *Résumé de l'évaluation du risque alimentaire*

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le fludioxonil est de 0,4 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2018, où les IEDI calculées étaient de 1 à 6 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La JMPR2004 a décidé qu'une DAR pour le fludioxonil n'était pas nécessaire.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	Contribution calculée de l'AJEI	
0,4	NA	1-6%	0%	NA

NA - La JMPR2004 a décidé qu'une DAR pour le fludioxonil n'était pas nécessaire.

Fludioxonile (211) : extrait du rapport de la JMPR2013Poivrons (doux et non doux)

Actuellement, il existe une LMR de 1 mg/kg pour le fludioxonil dans les poivrons doux, basée sur des essais européens correspondant aux BPA de l'Italie et de l'Autriche.

Les BPA des États-Unis consistent en 4 x 0,245 kg ai/ha ; 0 jour PHI. La réunion actuelle a reçu 14 essais supervisés de résidus au champ sur des poivrons (doux) et d'autres poivrons (y compris le piment) provenant des États-Unis et du Canada, ainsi que cinq essais en serre correspondant aux BPA américaines.

Les résidus dans les essais en plein champ pour les poivrons doux étaient < 0,02 (2), 0,08, 0,09, 0,12, 0,13 (2), 0,16 (2) et 0,28 (2) mg/kg. Les résidus pour les poivrons autres que les poivrons doux étaient de 0,06, 0,07, 0,12 et 0,14 mg.

Fludioxonil 205

Les résidus trouvés dans les essais en serre étaient de 0,10, 0,20, 0,21 et 0,22 mg/kg pour le poivron doux et de 0,20 mg/kg pour les autres poivrons.

Ces données indiquent que la LMR actuelle de 1 mg/kg conviendrait aux résidus de fludioxonil attendus dans les poivrons autres que les poivrons jaunes lorsqu'ils sont appliqués conformément aux BPA américaines. La réunion a convenu d'étendre la recommandation précédente de 1 mg/kg aux poivrons.

Sur la base des données relatives aux poivrons non sur cloche (0,06, 0,07, 0,12, 0,14 et 0,20 mg) et d'un facteur de 10, la Réunion estime une teneur maximale en résidus de 4 mg/kg et une MREC de 1,2 mg/kg pour les piments séchés.

Flupyradifurone (285)

La JMPR2016 a considéré les tomates et les poivrons dans le cadre de la même BPA, y compris les schémas d'utilisation foliaire et au sol. La JMPR recommande pour:

- Pour les tomates, la LMR est de 1 mg/kg, la MREC de 0,71 mg/kg et la RH de 0,69 mg/kg,
- Poivrons une LMR de 0,9 mg/kg, une MREC de 0,68 mg/kg et une HR de 2,39 mg/kg.

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Tomate	2016	1	0,71	2,39

Pour représenter le cas le plus défavorable, il est proposé d'utiliser les valeurs les plus élevées de chaque tomate et poivron pour le sous-groupe des aubergines, à savoir une LMR de 1 mg/kg, une MREC de 0,71 mg/kg et une HR de 2,39 mg/kg.

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdms.net/ldat/ldC4K011.pdf>

L'étiquette présente les mêmes BPA que celles considérées par la JMPR2016 pour les tomates et les poivrons et est approuvée pour le groupe de cultures des légumes-fruits.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le flupyradifurone est de 0,08 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2019, où les IEDI calculées étaient comprises entre 6 et 20 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La dose de référence pour le flupyradifurone est de 0,2 mg/kg de poids corporel. L'ACTEI était de 60 % de la dose de référence pour les enfants et de 30 % de la dose de référence pour la population générale.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	AJEI calculé contribution	
0,08	0,2	6-20%	0%	30-60%

Flupyradifurone (285) : extrait du rapport de la JMPR2016

Légumes-fruits, autres que les cucurbitacées

Des essais sur les résidus ont été menés sur des tomates (19 essais), des poivrons (10 essais) et des piments (4 essais) aux États-Unis et au Canada, conformément aux BPA aux États-Unis pour le groupe de cultures 8-10 (deux applications foliaires à 205 gai/ha, 7 jours RTL, 1 jour PHI) et également conformément aux BPA pour l'application au sol pour le groupe de cultures 8-10 (1 application à 409 g ai/ha, 45 jours PHI). Les observations les plus élevées pour l'estimation des niveaux maximaux de résidus et pour l'apport alimentaire ont été sélectionnées dans chaque essai pour l'application foliaire et l'application au sol.

La réunion a noté que dans certains essais de décroissance menés avec le flupyradifurone sur des légumes-fruits autres que les cucurbitacées, rien n'indiquait que les résidus totaux (flupyradifurone +

Flupyradifurone 180

DFA + 6-CNA) avait atteint un maximum. La réunion a donc décidé que, bien que la BPA concerne le groupe des légumes-fruits autres que les cucurbitacées, aucune LMR ne sera envisagée pour le groupe de cultures

suite de la page

Tomate

Pour l'estimation de la teneur maximale en résidus, l'ordre de classement des résidus de flupyradifurone dans les tomates provenant d'essais supervisés (mode d'utilisation foliaire) conformément aux BPA aux États-Unis était le suivant : 0.055, 0.057, 0.059, 0.068, 0.086, 0.088, 0.11, 0.13, 0.14, 0.14, 0.14, 0.15, 0.23, 0.27, 0.28, 0.31, 0.45, 0.57 et 0.73 mg/kg.

Pour l'estimation de l'apport alimentaire, l'ordre de classement des résidus totaux de flupyradifurone dans les tomates provenant d'essais supervisés (mode d'utilisation foliaire) conformément aux BPA aux États-Unis était le suivant : 0.11, 0.11, 0.11, 0.15, 0.15, 0.18, 0.19, 0.19, 0.22, 0.22, 0.29, 0.30, 0.32, 0.33, 0.40, 0.46, 0.53, 0.62 et 0.91 mg/kg (HR 1,1 mg/kg).

Pour l'estimation de la teneur maximale en résidus, l'ordre de classement des résidus de flupyradifurone dans les tomates provenant d'essais supervisés (schéma d'utilisation du sol) conformément aux BPA aux États-Unis était le suivant : <0,010 (7), 0,010, 0,011, 0,012, 0,013, 0,014, 0,015, 0,015, 0,029, 0,031, 0,034, 0,069 et 0,24 mg 'kg'.

Pour l'estimation de l'apport alimentaire, l'ordre de classement des résidus totaux de flupyradifurone dans les tomates provenant d'essais supervisés (schéma d'utilisation du sol) conformément aux BPA aux États-Unis était le suivant : < 0.060, <0,060, 0,064, 0,070, 0,079, 0,10, 0,13, 0,15, 0,15, 0,19, 0,20, 0,24, 0,34, 0,68, 0,81, 0,81, 0,90, 1,1 et 1,9 mg/kg (HR 2,1 mg/kg).

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 1 mg/kg sur la base du schéma d'utilisation foliaire. La réunion a estimé un résidu médian et un résidu maximal pour la tomate de 0,27 et 2,1 mg/kg.

Pour les tomates, aucune donnée provenant d'études sur les cultures suivantes n'est disponible. Dans les études de terrain sur les cultures suivantes, les résidus totaux moyens, médians et les plus élevés dans les concombres (légumes-fruits, cucurbitacées) étaient respectivement de 0,44, 0,51 et 0,69 mg/kg. La réunion a décidé d'ajouter le résidu moyen trouvé dans les études de terrain sur les concombres sur les cultures suivantes de 0,44 mg/kg au résidu médian obtenu à partir des essais supervisés sur les résidus dans les tomates de 0,27 mg/kg pour une MREC globale pour le flupyradifurone dans les tomates de 0,71 mg/kg. Il a également été décidé d'ajouter 2,1 mg/kg (le résidu le plus élevé trouvé dans les essais supervisés sur les tomates en plein champ) au résidu le plus élevé de 0,69 mg/kg pour les concombres dans les essais sur les cultures suivantes.

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus, une RTM S et une HR pour les tomates de 1, 0,71 et 2,79 mg/kg respectivement.

Poivrons

Pour l'estimation de la teneur maximale en résidus, l'ordre de classement des résidus de flupyradifurone dans les poivrons provenant d'essais supervisés (mode d'utilisation foliaire) conformément aux BPA aux États-Unis était le suivant : 0,030, 0,051, 0,070, 0,073, 0,083, 0,087, 0,12, 0,12, 0,12, 0,29, 0,30, 0,37, 0,47 et 0,53 mg/kg.

Pour l'estimation de l'apport alimentaire, l'ordre de classement des résidus totaux de flupyradifurone dans les poivrons provenant d'essais supervisés (mode d'utilisation foliaire) conformément aux BPA aux États-Unis était le suivant : 0,11, 0,12, 0,14, 0,17, 0,17, 0,20, 0,22, 0,26, 0,35, 0,39, 0,42, 0,44, 0,52 et 0,68 mg/kg (HR 0,81 mg/kg).

Pour l'estimation de la teneur maximale en résidus, l'ordre de classement des résidus de flupyradifurone dans les poivrons provenant d'essais supervisés (schéma d'utilisation du sol) conformément aux BPA aux États-Unis était le suivant : <0,010, <0,010, <0,010, <0,010, <0,010, 0,011, 0,011, 0,011, 0,013, 0,024, 0,027, 0,035, 0,047 et 0,18 mg/kg.

Pour l'estimation de l'apport alimentaire, l'ordre de classement des résidus totaux de flupyradifurone dans les poivrons provenant d'essais supervisés (schéma d'utilisation du sol) conformément aux BPA aux États-Unis est le suivant : 0,071, 0,098, 0,10, 0,13, 0,13, 0,13, QJ.4, (L16, 0,17, 0,36, 0,52, 0,72, 0,92 et 1,6 mg/kg (HR 1,7 mg/kg).

Flupyradifurone

181

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 0,9 mg/kg pour les poivrons sur la base du schéma d'utilisation foliaire. La réunion a estimé une médiane et un résidu le plus élevé de 0,24 et 1,7 mg/kg.

Pour les poivrons, aucune donnée provenant d'études sur les cultures suivantes n'est disponible. Dans les études de terrain sur les cultures suivantes, les résidus totaux moyens, médians et les plus élevés dans les concombres (légumes-fruits et cucurbitacées) étaient respectivement de 0,44, 0,51 et 0,69 mg/kg. La réunion a décidé d'ajouter le résidu moyen trouvé dans les études de terrain sur les concombres pour les cultures suivantes de 0,44 mg/kg au résidu médian obtenu à partir des essais supervisés sur les résidus dans les poivrons de 0,24 mg/kg pour une MREC globale pour la flupyradifurone dans les poivrons de 0,68 mg/kg. Il a également été décidé d'ajouter 1,7 mg/kg (le résidu le plus élevé trouvé dans les essais supervisés sur le terrain) au résidu le plus élevé de 0,69 mg/kg pour les concombres dans les essais sur les cultures suivantes.

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus, une STMR et une HR pour les poivrons de 0,9, 0,68 et 2,39 mg/kg respectivement.

La réunion a utilisé les données relatives au piment et un facteur de transformation par défaut de 10 pour estimer une teneur maximale en résidus, une STMR et une HR pour la flupyradifurone dans le piment (séché) de 9, 6,8 et 23,9 mg/kg.

Flutriafol (248)

La JMPR2015 a considéré les tomates et les poivrons dans le cadre de la même BPA. La JMPR recommande pour :

- les tomates, la LMR est de 0,8 mg/kg, la MREC de 0,11 mg/kg et la RH de 0,63 mg/kg,
- les poivrons : LMR de 1 mg/kg, MREC de 0,28 mg/kg et HR de 0,41 mg/kg.

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron et tomate	2015	1	0,28	0,63

Pour représenter le cas le plus défavorable, il est proposé d'utiliser les valeurs les plus élevées de chaque tomate et poivron pour le sous-groupe des aubergines, à savoir une LMR de 1 mg/kg, une MREC de 0,28 mg/kg et une HR de 0,63 mg/kg.

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdms.net/ldat/ldDOT007.pdf>

L'étiquette comporte la même BPA que celle considérée par la JMPR2015 et inclut des membres des sous-groupes des poivrons et des aubergines.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le flutriafol est de 0,01 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2015, où les IEDI calculées étaient comprises entre 3 et 10 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 à 1 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La dose de référence pour le flubendiamide est de 0,05 mg/kg pc. L'ACTEI était de 60 % de la dose de référence pour les enfants et de 30 % de la dose de référence pour la population générale.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
ADI	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	Contribution calculée à AJEI	
0,01	0,05	3-10%	0-1%	30-60%

Tomates

Le flutriafol est autorisé aux États-Unis pour l'utilisation sur les tomates. Les BPAE pour les tomates aux États-Unis est de quatre applications à 128 g ai/ha (application maximale par an 511 g ai/ha, intervalle de 7 jours entre les pulvérisations, PHI 0 jours). Les résidus des essais correspondant aux BPAE étaient (n=18) : 0,04, 0,05, 0,06, 0,06, 0,06, 0,06, 0,07, 0,08, 0,10, 0,12, 0,12, 0,12, 0,15, 0,18, 0,33, 0,40, 0,42 et 0,55 mg/kg.

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 0,8 mg/kg pour les tomates, ainsi qu'une MREC de 0,11 mg/kg et un HR de 0,63 (résultat d'analyse individuel le plus élevé obtenu à partir d'échantillons en double) mg/kg.

Poivrons

Des essais sur les résidus étaient disponibles aux États-Unis. Les BPAE pour les légumes-fruits (groupe USA 8-10), qui comprend les poivrons aux États-Unis, est de quatre applications à 128 g ai/ha (application maximale par an de 511 g ai/ha, intervalle de 7 jours entre les pulvérisations, PHI de 0 jour).

Les résidus dans les essais correspondant aux BPA des États-Unis étaient les suivants : poivrons doux (n=9), 0,03, 0,06, 0,06, 0,08, 0,10, 0,11, 0,14, 0,15 et 0,16 mg/kg, et piment, (n=4), 0,12, 0,20, 0,26 et 0,31 mg/kg.

Les résidus dans les poivrons et piments, provenant des essais soumis à la JMPR 2015 sont couverts par les limites maximales de résidus recommandées par la JMPR 2011 de 1 mg/kg pour les poivrons doux. Cependant, la réunion a noté que la description du produit de la JMPR 2011 aurait dû être VO 0051 Poivrons (sous-groupe comprenant les poivrons, piment et les poivrons doux) et non VO 0445 Poivrons doux (y compris le pimento ou pimienta). Pour résoudre ce problème, la Réunion recommande une limite maximale de résidus de 1 mg/kg, une STMR de 0,28 mg/kg et une HR de 0,41 mg/kg pour les poivrons (VO 0051) en remplacement de la recommandation précédente de 1 mg/kg pour les poivrons doux (VO 0445).

Métaflumizone (236)

La JMPR2009 a recommandé l'établissement d'une LMR de 0,6mg/kg pour la denrée individuelle Aubergine (VO 0440). L'évaluation de l'aubergine a utilisé les données disponibles pour les poivrons et les tomates, avec les valeurs correspondantes de LMR (0,6mg/kg) et de MREC (0,18mg/kg) (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron et tomate	2009	0,6	0,18	NA

NA - La JMPR2009 a décidé qu'une DAR pour le métaflumizone n'était pas nécessaire.

Cette proposition vise à étendre la LMR du produit individuel Aubergines (VO 0440) à l'ensemble du sous-groupe Aubergines (VO 2046).

Étiquette du produit

Label disponible sur :

[https://www.agro.basf.pt/Documents/R%C3%B3tulos/Alverde-\(r%C3%B3tulo\).pdf?1655826377386](https://www.agro.basf.pt/Documents/R%C3%B3tulos/Alverde-(r%C3%B3tulo).pdf?1655826377386)

<https://www.agro.basf.es/Documents/Nuevos-Archivos/Etiquetas/Insecticidas-y-Acaricidas/Etiqueta-Alverde.pdf?1681907518655>

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le métaflumizone est de 0,01 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2019, où les IEDI calculées étaient de 1 à 4 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0,6 % - 0,7 % à l'AJEI de la part des régimes du groupe 6 et du groupe 9.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme résultant de la modification de la LMR actuelle pour les aubergines (VO 0440) en faveur du sous-groupe des aubergines (VO 2046) ne pose probablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La JMPR2009 a décidé qu'une DAR pour le métaflumizone n'était pas nécessaire.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë résultant de la modification de la LMR actuelle pour les aubergines (VO 0440) au sous-groupe des aubergines (VO 2046) ne présente probablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
ADI	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	AJEI calculé contribution	
0,01	NA	1-4%	0,6-0,7%	NA

NA - La JMPR2009 a décidé qu'une DAR pour le métaflumizone n'était pas nécessaire.

Légumes-fruits autres que les cucurbitacées

Des essais en plein champ de piment ont été signalés en Corée du Sud et aux États-Unis. Toutefois, l'étiquette proposée aux États-Unis a été retirée. L'ordre de classement des essais de Corée du Sud qui se rapprochent de la BPA maximale de la Corée du Sud (3 x 0,016 kg as/hL. SC, PHD de 2 jours) était : 0,10 et 0,12 mg/kg. La réunion a noté que deux essais étaient insuffisants pour estimer une limite maximale de résidus. HR. et STMR.

Des études d'essais en plein champ pour les poivrons (rouges ou doux) ont été signalées aux États-Unis. Toutefois, la proposition d'étiquetage aux États-Unis a été retirée.

Des études d'essais en serre sur les poivrons ont été rapportées par l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Italie, l'Espagne et la Grèce. France, Italie, Espagne et Grèce. Des étiquettes pertinentes étaient disponibles pour l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche. L'Italie et l'Autriche. Les étiquettes précisent 2 x 0,024 kg as/hL, un délai d'attente de 3 jours en Allemagne et en Italie, un délai d'attente de 1 jour en Autriche. Les données sur les résidus pour un DAH d'un jour n'ont pas été fournies. Les BPA de l'Allemagne et de l'Italie ont été utilisées, et les valeurs de résidus par ordre de classement (n=15) étaient les suivantes : 0.10 (2), 0.16.0J8 (5). 0.24 (2). 0.30.0.34 (2). 0.35 (2) mg/kg.

La réunion a estimé une MREC de 0,18 mg/kg. La réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 0,6 mg/kg. L'estimation de la teneur maximale en résidus dérivée de l'utilisation du calculateur de l'ALENA était de 0,56 mg/kg. La procédure normale de la JMPR consiste à utiliser un chiffre significatif pour les niveaux maximaux de résidus inférieurs à 10 mg/kg. Avec l'arrondi, la valeur dérivée de l'utilisation du calculateur correspondait à la recommandation de la réunion, c'est-à-dire 0,6 mg/kg arrondi.

Des études d'essais en plein champ sur les tomates ont été signalées aux États-Unis. Cependant, l'étiquette proposée aux États-Unis a été retirée.

Des études d'essais en plein champ sur la tomate ont été signalées en Espagne et en Italie. Les BPA/l'étiquette de l'Italie spécifient 2 x 0,24 kg ai/ha, SC, et un délai d'attente de 3 jours. Les résultats des essais (n=10) sont classés par ordre d'importance : 0.03 (4), 0.04 (2), 0.07. 0.10 (2). 0,14 mg/kg.

Des études en serre sur la tomate ont été signalées en Allemagne, aux Pays-Bas. Espagne. France, Italie et Grèce. Des étiquettes pour l'utilisation en serre ont été fournies par l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie. Allemagne et Italie. Toutes indiquent 2 x 0,24 kg ai/ha. Le délai de sécurité est de 1 jour en Autriche et de 3 jours en Allemagne et en Italie. Les données sur les résidus n'étaient pas disponibles pour un délai de sécurité de 1 jour. Les étiquettes pour l'Allemagne et l'Italie ont été utilisées pour obtenir l'ordre de classement des valeurs de résidus (n=10) : <0,02, 0,08, 0,09, 0,10. 0.11, 0.13 (2). 0,17, 0,25, 0,36 mg/kg. La réunion a noté que les tomates provenant de serres ont généré un ensemble de valeurs de résidus plus élevé que celles provenant d'essais en plein champ en Europe.

Sur la base des essais en serre réalisés en Europe, la réunion a estimé la MREC à 0,18 mg/kg. Notant la similitude des populations de résidus pour les poivrons et les tomates, la réunion a estimé qu'une limite maximale de résidus de 0,6 mg/kg était appropriée pour les tomates.

L'estimation du niveau maximal de résidus dérivée de l'utilisation du calculateur de l'ALENA était de 0,69 mg/kg. La procédure normale de la JMPR consiste à utiliser un chiffre significatif pour les niveaux maximaux de résidus inférieurs à 10 mg/kg. En arrondissant, la valeur dérivée de l'utilisation du calculateur est de 0,7 mg/kg arrondi. La réunion a noté la similarité des ensembles de données sur les tomates et les poivrons et l'estimation de 0,6 mg/kg pour les poivrons a été retenue pour les tomates.

La réunion a convenu d'utiliser les données sur les tomates et les poivrons comme support pour l'aubergine et a estimé une MREC et une limite maximale de résidus de 0,18 et 0,6 mg/kg, respectivement, pour l'aubergine.

Méthomyle (94)

La JMPR2004 a établi une LMR de 0,7 mg/kg, une STMR de 0,105 mg/kg et une HR de 0,44 mg/kg pour le méthomyl dans les poivrons (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron	2004	0,7	0,105	0,44

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdms.net/ldat/ldIH9000.pdf>

L'étiquette présente une BPA similaire à celle considérée par la JMPR2004 et inclut l'aubergine.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le méthomyl est de 0,02 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2008, où les IEDI calculées étaient de 0 à 3 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La dose de référence aiguë pour le méthomyl est de 0,02 mg/kg de poids corporel. L'ACTEI correspondait à 100 % de la dose de référence pour les enfants et à 60 % de la dose de référence pour la population générale.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	AJEI calculé contribution	
0,02	0,02	0-3%	0%	60-100%

Méthomyle (94) : extrait du rapport de la JMPR2004

Poivrons

Des essais supervisés ont été menés sur des poivrons au Canada (pas de BPA) et aux États-Unis (BPA : 1,0 kg ai/ha, délai d'attente de 3 jours). Quinze essais (un au Canada, 14 aux États-Unis) ont été menés dans le cadre de la BPA américaine, avec des concentrations de résidus de 0,02, 0,03, 0,04 (deux), 0,08 (deux), 0,10 (deux), 0,11 (deux), 0,12, 0,18, 0,24, 0,26, 0,39 et 0,44 mg/kg.

Des essais supervisés sur les poivrons ont été menés en France (pas de BPA), en Grèce (BPA : 0,45 kg ai/ha, PHI de 15 jours), en Italie (BPA : 0,04 kg ai/hl, PHI de 10 jours), au Portugal (pas de BPA) et en Espagne (pas de BPA). Dans neuf essais (deux en France, trois en Italie, un au Portugal et trois en Espagne) menés aux environs de la BPA italienne, l'ordre de classement des concentrations était le suivant : < 0,02 (cinq), 0,02 (deux), 0,03 et 0,04 mg/kg. Les données de l'Europe du Sud et des États-Unis ont été considérées comme représentant des populations différentes. En utilisant uniquement les données des États-Unis (valeurs plus élevées), la Réunion a estimé une STMR de 0,105 mg/kg, un résidu le plus élevé de 0,44 mg/kg et une teneur maximale en résidus de 0,7 mg/kg, qui remplace l'estimation précédente (1 mg/kg).

Méthoxyfénazole (209)

La JMPR2003 a examiné les données relatives aux tomates et aux poivrons. Les deux produits se sont vus attribuer une LMR de 2mg/kg, bien que des valeurs plus élevées pour la STMR et la HR aient été recommandées pour les tomates. Sur cette base, l'extrapolation au sous-groupe des aubergines est recommandée à partir des tomates avec une MREC de 0,2 mg/kg et un HR de 1,8 mg/kg (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Tomate	2003	2	0,2	1,8

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdms.net/ldat/ld61K014.pdf>

L'étiquette comporte les mêmes BPA que celles considérées par la JMPR2003 et inclut tous les membres du groupe des cultures de légumes-fruits.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le méthoxyfénazole est de 0,1 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2012, où les AJEI calculés étaient de 0 à 5 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La dose de référence aiguë pour le méthoxyfénazole est de 0,9 mg/kg de poids corporel. L'ACTEI était de 9 % de la dose de référence pour les enfants et de 5 % de la dose de référence pour la population générale.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	AJEI calculé contribution	
0,1	0,9	0-5%	0%	5-9%

Méthoxyfénozide (209) : extrait du rapport de la JMPR2003

Tomate. Des essais en plein champ supervisés ont été signalés en Australie, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne, au Portugal, en Italie, en France et aux États-Unis. La BPA en Australie est SC 240 g/1, 0,03 ou 0,04 kg ai/hl, (0,3 ou 0,4 kg ai/ha, calculé), 3 applications, PHI de 0 jour. Neuf essais ont été menés avec la BPA maximale (0,04 kg ai/hl et/ou 0,4 kg ai/ha), et l'ordre de classement des résidus est le suivant : 0,13, 0,14, 0,21, 0,26, 0,56, 0,57, 0,73, 1,0, 1,6 mg/kg.

Essais sous serre en Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Portugal, Italie et France. Ces essais n'ont pas pu être évalués faute de BPA finalisées.

Les BPA aux États-Unis sont SC 420 g/1 ou WP 800 g/kg, 0,28 kg ai/ha, 1,2 kg ai/ha par saison, 1 jour PHI. Treize essais ont été menés à la BPA maximale, avec des résidus dans l'ordre de 0,052, 0,088, 0,12, 0,12, 0,13, 0,14, 0,16, 0,19, 0,20, 0,28, 0,33, 0,94, 1,8 mg/kg.

Comme les résidus provenant d'Australie et des États-Unis représentent des schémas d'utilisation similaires et proviennent de la même population, les valeurs ont été combinées, ce qui donne 0,052, 0,088, 0,12, 0,12, 0,13, 0,13, 0,14, 0,14, 0,16, 0,19, 0,20*0,21, 0,26, 0,28, 0,33, 0,56, 0,57, 0,73, 0,94, 1,0, 1,6, 1,8 mg/kg.

156

méthoxyfénozide

La réunion a estimé une MREC de 0,20 mg/kg et une limite maximale de résidus de 2 mg/kg pour les tomates. Le HR est de 1,8 mg/kg.

Poivrons. Des essais en plein champ supervisés ont été signalés aux États-Unis pour les poivrons (doux ou non) et au Portugal, en Espagne, en Italie, en France et aux Pays-Bas pour les poivrons doux. Les 14 essais en serre en Europe n'ont pas pu être évalués car il n'y a pas de BPA. Les BPA aux États-Unis sont SC 240 g/1 ou WP 800 g/kg, 0,30 kg ai/ha, 1,1 kg ai/ha par saison, 1 jour PHI. L'ordre de classement des résidus sur les poivrons de 13 essais à la BPA maximale est de 0,041, 0,049, 0,050, 0,12, 0,14, 0,16, 0,46, 0,20, 0,26, 0,36, 0,40, 0,48, 0,94 mg/kg. Les résidus dans les poivrons autres que les poivrons sont en italique.

La réunion a estimé une MREC de 0,16 mg/kg et une limite maximale de résidus de 2 mg/kg pour les poivrons. Le HR est de 0,94 mg/kg.

Aubergines. Deux essais ont été signalés en Malaisie, l'un se situant à moins de 75 % de la BPA maximale avec une valeur de résidu de 0,13 mg/kg.

La réunion a considéré qu'un seul essai était insuffisant pour estimer une limite maximale de résidus.

Myclobutanil (181)

La JMPR2014 a établi une LMR de 3 mg/kg, une STMR de 0,435 mg/kg et une HR de 2,4 mg/kg pour le myclobutanil dans les poivrons (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron	2014	3	0,435	2,4

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse [suivante : https://www.cdms.net/ldat/ld9M8011.pdf](https://www.cdms.net/ldat/ld9M8011.pdf)

L'étiquette présente une BPA sur l'aubergine similaire à celle considérée par la JMPR2014.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le myclobutanil est de 0,03 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2012, où les IEDI calculées étaient de 1 à 6 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 à 1 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La dose de référence pour le cycloxydime est de 0,3 mg/kg de poids corporel. L'ACTEI était de 40 % de la dose de référence pour les enfants et de 20 % de la dose de référence pour la population générale.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	AJEI calculé contribution	
0,03	0,3	1-6%	0-1%	20-40%

Myclobutanil(181) : extrait du rapport de la JMPR2014

Légumes-fruits, autres que les cucurbitacées

Tomates

La BPA critique pour le myclobutanil sur les tomates provient des États-Unis, 4x0,11 kg a i/ha avec un PHI de 0 jour. Dix-sept essais en plein air étaient disponibles aux États-Unis sur des tomates correspondant aux BPA américaines avec des résidus de myclobutanil de 0,02, 0,03(2), 0,04(2), 0,06, 0,07(5), 0,08(2), 0,09, 0,10, 0,11 et 0,22 mg/kg, et avec des résidus totaux de 0,02, 0,03, 0,04(2), 0,05, 0,06, 0,07(4), 0,08, 0,09, 0,10(2), 0,11, 0,12 et 0,25 mg/kg.

La réunion a décidé d'estimer un HR de 0,25 mg/kg, un STMR de 0,07 mg/kg sur la base des résidus totaux, et une limite maximale de résidus de 0,3 mg/kg sur la base des résidus de myclobutanil pour les tomates, confirmant la recommandation précédente.

Poivrons

La BPA critique pour le myclobutanil sur les poivrons provient des États-Unis, 4x0,14 kg ai/ha avec un délai d'attente de 0 jour. Deux essais en plein air ont été réalisés aux États-Unis sur le poivron doux, correspondant aux BPA américaines avec des résidus de myclobutanil de 0,03 et 0,47 mg/kg, et avec des résidus totaux de 0,05 et 0,64 mg/kg. Quatre essais en plein air ont été réalisés aux États-Unis sur le piment, conformes aux BPA américaines, avec des résidus de myclobutanil de 0,09, 0,18, 1,19 et 2,03 mg/kg, et des résidus totaux de 0,12, 0,23, 1,39 et 2,40 mg/kg.

284

Myclobutanil

Considérant que les résidus provenant des piments doux et des piments forts sont similaires, la réunion a décidé de combiner les deux ensembles de données. Les résidus dans six essais étaient de 0,03, 0,09, 0,18, 0,47, 1,19 et 2,03 mg/kg pour le myclobutanil et de 0,05, 0,12, 0,23, 0,64, 1,39, 2,40 mg/kg pour le myclobutanil et le RH-9090 et ses conjugués. La réunion a estimé un HR de 2,40 mg/kg, un STMR de 0,435 mg/kg basé sur les résidus totaux, et une limite maximale de résidus de 3 mg/kg basée sur les résidus de myclobutanil pour les poivrons.

Sur la base des résidus dans les piments et d'un facteur de déshydratation de 7, la réunion a estimé une HR de 16,8 mg/kg, une STMR de 2,45 mg/kg et a recommandé une limite maximale de résidus de 40 mg/kg pour le myclobutanil sur les piments séchés.

Pvraclostrobine (210)

La JMPR2006 a recommandé l'établissement d'une LMR de 0,3 mg/kg pour la denrée individuelle Aubergine (VO 0440), sur la base des données relatives aux tomates. L'évaluation de l'aubergine à l'époque a utilisé les données disponibles pour les tomates, avec une LMR correspondante de 0,3 mg/kg, une STMR de 0,12mg/kg et une HR de 0,21 mg/kg (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Tomate	2006	0,3	0,12	0,21

Cette proposition vise à étendre la LMR du produit individuel Aubergines (VO 0440) à l'ensemble du sous-groupe Aubergines (VO 2046).

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse suivante :

<https://www.cdms.net/ldat/ld62M021.pdf> Le label présente la

même BPA que celle considérée par la JMPR2006.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour la pyraclostrobine est de 0,03 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions aux LMR ont été effectués par la JMPR2019, où les IEDI calculées étaient de 1 à 7 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La dose de référence aiguë pour la pyraclostrobine est de 0,7 mg/kg de poids corporel. L'ACTEI était de 1 % de la dose de référence pour les enfants et de 1 % de la dose de référence pour la population générale.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	AJEI calculé contribution	
0,03	0,7	1-7%	0%	1%

Pyraclostroline (201) : extrait du rapport JMPR2006*Aubergine*

La JMPR 2004 a estimé une limite maximale de résidus pour les tomates de 0,3 mg/kg, un HR de 0,21 mg/kg et un STMR de 0,12 mg/kg pour l'application à l'extérieur, sur la base des BPA américaines.

Vingt-six essais en plein champ et en serre réalisés conformément aux BPA en Pologne (trois applications à un taux de 0,067-0,1 kg ai/ha avec un PHI de 3 jours) ont donné des résidus 2-3 jours après l'application finale dans des fourchettes allant de < 0,02 à 0,13 mg/kg. Il n'y avait pas de différence significative entre les populations de résidus des tomates de plein champ et des tomates de serre.

Les niveaux de résidus estimés, basés sur les BPA critiques américaines, couvrent les résidus obtenus dans les essais européens.

Depuis l'évaluation de 2004, les étiquettes américaines et canadiennes autorisant l'utilisation du composé sur l'aubergine sont devenues disponibles (six applications à 0,224 kg ai/ha avec un délai d'attente de 0 jour), ce qui est le même que pour la tomate. En outre, la réunion a noté qu'il n'y avait pas de différence entre les résidus dérivés des conditions de culture en plein air et sous abri de la tomate.

La réunion a conclu que les niveaux de résidus estimés pour les tomates peuvent également être appliqués aux aubergines, et a estimé un niveau maximal de résidus de 0,3 mg/kg, un HR de 0,21 mg/kg et un STMR de 0,12 mg/kg.

Pyréthrines (63)

La JMPR2000 a examiné les données pour la même BPA dans les tomates et les poivrons et a utilisé les données des cucurbitacées à l'appui. La réunion a convenu d'établir des LMR à 0,05mg/kg avec une STMR de 0,04mg/kg et une HR de 0,04mg/kg pour les tomates et les poivrons (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron et tomate	2000	0,05	0,04	0,04

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse [suivante : https://www.cdms.net/ldat/ld60Q002.pdf](https://www.cdms.net/ldat/ld60Q002.pdf)

L'étiquette comporte la même BPA que celle considérée par la JMPR2000 et inclut l'ensemble du groupe de cultures

Légumes-fruits. *Résumé de l'évaluation du risque alimentaire*

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour les pyréthrinés est de 0,04 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2005, où les IEDI calculées représentaient 1 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués (en utilisant la STMR de 0,04 mg/kg) pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme résultant de l'établissement d'une LMR de 0,05 mg/kg dans le sous-groupe des aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La dose de référence pour les pyréthrinés est de 0,2 mg/kg de poids corporel. L'ACTEI était de 1 % de la dose de référence pour les enfants et de 1 % de la dose de référence pour la population générale.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
ADI	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	AJEI calculé contribution	
0,04	0,2	1%	0%	1%

Pyréthrines (63) : extrait du rapport de la JMPR2000

Huit essais ont été menés sur des courgettes : deux sur des *cantaloups*, deux sur des *concombres* et quatre sur des *courges d'été*. Les concentrations de résidus dans les fruits étaient < 0,04 (7 essais) et 0,04 mg/kg. La réunion est convenue de recommander une LMR de 0,05 mg/kg, une valeur STMR de 0,04 mg/kg et une valeur HR de 0,04 mg/kg pour les pyréthrines dans les fruits curcubités.

Trois essais ont été menés sur le *poivron* et trois sur la *tomate*, donnant des concentrations de résidus < 0,04 mg/kg dans le fruit. La réunion a convenu que les résidus sur les cucurbitacées fructifères peuvent être utilisés pour étayer les données sur les poivrons et les tomates et a recommandé une LMR de 0,05 mg/kg, une valeur STMR de 0,04 mg/kg et une valeur HR de 0,04 mg/kg pour les pyréthrines dans les tomates et les poivrons.

Légumes-fruits, cucurbitacées. Dans huit essais sur les cucurbitacées en 1992/93 (Rapport N°18013A007), les résidus dans les fruits étaient égaux ou inférieurs à la limite de quantification, 0,04 mg 'kg (Tableau 27).

Tableau 27. Résidus de pyréthrines totales dans les cantaloups, les concombres et les courges d'été après 10 applications de 0,056 kg ai/ha, avec un délai d'attente de 0 jour.

Localisation	Culture (variété)	Taux d'Application Eau, l/ha	taux kg ai/hL	Résidus, Mg/kg
AZ, Somerton	Cantaloup (Topmark crowset)	234	0,024	<0,04
CA, Porterville	Cantaloup (Hales best jumbo)	289	0,019	0,04
ML Mason	Concombre (Dasher III)	236	0,024	<0,04
NC, Lucama ¹	Concombre (Général Lee)	219	0,026	<0,04
FL, Oviedo	Courge d'été (Early summer crooknck)	275	0,020	<0,04
GA, Montezuma	Courge d'été (jaune Elv)	187	0,030	<0,04
NJ, Baptistown	Courge d'été (Black beauty)	238	0,024	<0,04
TX, Uvalde	Courge d'été (aztèque)	154	0,037	<0,04

¹ 11 applications

Poivrons et tomates. Dans six essais réalisés en 1992/1993 (rapport n° 18015A005), les résidus étaient inférieurs à 0,04 mg/kg dans les fruits (tableau 28).

Tableau 28. Résidus de pyréthrines totales dans les poivrons et les tomates traités avec 10 applications de 0,056 kg ai/ha à un DAH de 0 jour.

Localisation	Culture (variété)	Taux d'application		Résidus, mg/kg
		Eau, L/ha	kg ai/hL	
CA, Porterville	Poivron (Yolo wonder)	295	0,019	<0,04
NC, Lucama	Poivron (CA wonder bell)	208	0,027	<0,04
TX, Uvalde	Poivron (Juoitcr)	156	0,036	<0,04
FL, Oviedo	Tomate (Heartland)	280	0,020	<0,04
MI, Conklin	Tomate (Pcto 118)	214	0,026	<0,04
NJ, Baptistown	Tomate (Meilleur garçon)	252	0,022	<0,04

Pvriproxvène (200)

La JMPR2018 a recommandé l'établissement d'une LMR de 0,6mg/kg pour la denrée individuelle Aubergine (VO 0440). L'évaluation de l'aubergine a utilisé les données disponibles pour les poivrons, avec les valeurs correspondantes de LMR (0,6mg/kg) et de STMR (0,17mg/kg) (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron	2018	0,6	0,17	NA

NA - La JMPR1999 a décidé qu'une DAR pour le pyriproxvène n'était pas nécessaire.

Cette proposition vise à étendre la LMR du produit individuel Aubergines (VO 0440) à l'ensemble du sous-groupe Aubergines (VO 2046).

Étiquette du produit

Étiquette disponible sur : https://www.philagro.fr/wp-content/uploads/2016/03/202302_ADMIRAL-PRO_Fiche-produit.pdf

L'étiquette présente la même BPA en aubergine que celle considérée par la JMPR2018.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le pyriproxvène est de 0,1 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions aux LMR ont été effectués par la JMPR2019, où les IEDI calculées étaient de 0 à 1 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme résultant de la modification de la LMR actuelle pour les aubergines (VO 0440) en faveur du sous-groupe des aubergines (VO 2046) ne pose probablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La JMPR1999 a décidé qu'une DAR pour le pyriproxvène n'était pas nécessaire.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë résultant de la modification de la LMR actuelle pour les aubergines (VO 0440) au sous-groupe des aubergines (VO 2046) ne présente probablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR	Contribution calculée de l'AJEI	
0,1	NA	0-1%	0%	NA

NA - La JMPR1999 a décidé qu'une DAR pour le pyriproxvène n'était pas nécessaire.

Pyriproxifène (200) : extrait du rapport de la JMPR2018*Poivrons et aubergines*

Le pyriproxifène est homologué pour une utilisation sur les poivrons et les aubergines protégés en Italie avec deux pulvérisations foliaires de 0,12 kg ai/ha chacune (14 jours d'intervalle entre les traitements) et un intervalle entre les traitements de 3 jours. Des essais supervisés en plein champ se rapprochant de la dose de BPA (intervalles de retraitement de 9 à 11 jours) menés en France, en Grèce, en Italie et en Espagne ont été soumis.

Les résidus de pyriproxifène parent dans les poivrons étaient (n = 8) : 0,07, 0,11, 0,12, 0,13, JL21 0,25, 0,26 et 0,28 mg/kg.

La réunion a estimé une limite maximale de résidus de 0,6 mg/kg et une MREC de 0,17 mg/kg pour le pyriproxifène dans les poivrons et a décidé d'extrapoler ses recommandations à l'aubergine également.

Sur la base d'un facteur de transformation par défaut de 10, la réunion a également estimé une teneur maximale en résidus de 6 mg/kg et une MREC de 1,7 mg/kg pour le pyriproxifène dans les piments chili séchés.

Tomates

Le pyriproxifène est homologué pour une utilisation sur les tomates protégées en Italie avec deux pulvérisations foliaires de 0,12 kg ai/ha chacune (intervalle de 14 jours) et un délai d'attente de 3 jours. Des essais supervisés au champ se rapprochant des BPA (intervalles de 10-11 jours entre les traitements) menés en France, en Grèce, en Italie et en Espagne ont été fournis.

Les résidus de pyriproxifène parent dans les tomates étaient (n = 8) : 0,05, 0,06, 0,09, 0,09, QJJ, 0,11, 0,17 et 0,18 mg/kg.

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 0,4 mg/kg et une MREC de 0,1 mg/kg pour le pyriproxifène dans les tomates.

Quinoxifene (222)

La JMPR2006 a établi une LMR de 1 mg/kg, une STMR de 0,15 mg/kg et une HR de 0,64 mg/kg pour le quinoxifene dans les poivrons (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron	2006	1	0,15	0,64

Étiquette du produit

Label disponible à l'adresse [suivante : https://www.cdms.net/ldat/ldHOQ008.pdf](https://www.cdms.net/ldat/ldHOQ008.pdf)

L'étiquette est approuvée pour le poivron (sous-groupe US 8-10B) qui, comme indiqué sur l'étiquette, comprend : *Aubergine africaine, poivron, piment, piment de cuisine, aubergine, martynia, poivron autre que le poivron, gombo, aubergine à pois, pépino, piment, roselle, aubergine écarlate, poivron doux, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces derniers.*

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le quinoxifene est de 0,2 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions aux LMR ont été effectués par la JMPR2006, où les IEDI calculées étaient de 0 à 1 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La JMPR2005 a décidé qu'une DAR pour le quinoxifene n'était pas nécessaire.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR calcul	Contribution calculée de l'AJEI	
0,2	NA	0-1%	0%	NA

NA - La JMPR2005 a décidé qu'une DAR pour le quinoxifene n'était pas nécessaire.

Quinoxifène (222) : extrait du rapport de la JMPR2006*Poivrons*

Une étude sur les résidus dans le cadre d'un essai en plein champ a été réalisée aux États-Unis (BPA : 250g ai/L SC, 0,15 kg ai/ha, quatre applications par an, 0,60kg ai/ha/an, délai d'attente de 3 jours).

Quinoxyphène

215

Les résidus (n=11) par ordre de classement pour les résidus de quinoxifène sur les poivrons après application à la BPA maximale étaient : 0,01, 0,02, 0,09, 0,12, 0,15 (2), 0,16, 0,17, 0,23, 0,52 et 0,64 mg/kg.

La réunion a estimé une STMR de 0,15 mg/kg. La réunion a estimé une STMR de 0,15 mg/kg, une HR de 0,64 mg/kg et une teneur maximale en résidus de 1 mg/kg pour les poivrons (grelots et non grelots).

Spinétorame (233)

La JMPR2017 a établi une LMR de 0,4 mg/kg et une STMR de 0,026 mg/kg pour le spinetoram dans les poivrons (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron	2017	0,4	0,026	NA

NA - La JMPR2008 a décidé qu'une DAR pour le spinosad n'était pas nécessaire

Étiquette du produit

Étiquette disponible à : <https://www.corteva.com.br/produtos-e-servicos/protecao-de-cultivos/delegate.html>

L'étiquette comporte la même BPA que celle considérée par la JMPR2017 et inclut l'aubergine et le pépino.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le spinétorame est de 0,05 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2017, où les IEDI calculées étaient de 0,3 à 2 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La JMPR2008 a décidé qu'une DAR pour le spinosad n'était pas nécessaire.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë pour le sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR calcul	Contribution calculée de l'AJEI	
0,05	NA	0,3-2%	0%	NA

Spinétorame (233) : extrait du rapport de la JMPR2009

Légumes-fruits, autres que les cucurbitacées

Poivrons

Huit essais en intérieur ont été menés au Brésil sur des poivrons autres que les poivrons en cloche en 2006 et 2007. Chaque parcelle traitée a reçu 4 applications de spinetoram à une dose nominale de 50 g ai/ha. Les BPA au Brésil consistent en 4 applications à 50 g ai/ha et un délai d'attente de 3 jours.

Huit essais en plein air ont été menés en France (2), en Espagne (2), en Italie (2) et en Grèce (2) en 2012 et 2013 sur des poivrons et des non poivrons. Chaque parcelle traitée a reçu 2 applications de 25 SC spinetoram à une dose nominale de 60 g ai/ha et un ITR de 28 ou 29 jours.

Huit essais en intérieur ont été menés en France (2), aux Pays-Bas (1), au Danemark (1), en Allemagne (1), en Espagne (1), en Italie (1) et en Grèce (1) en 2012 et 2013 sur des poivrons et des non poivrons. Chaque parcelle traitée a reçu 3 applications de 25 SC spinetoram à une dose nominale de 60 g ai/ha et un ITR de 13-14 jours.

Les résidus de spinétorame provenant des essais correspondant aux BPA au Brésil étaient exprimés en mg/kg :

En intérieur au Brésil : < 0,01 (4), 0,012, 0,016, 0,023, 0,38 ;

Intérieur en Europe : < 0,01, 0,012, 0,015, 0,018, 0,023, 0,029, 0,043, 0,059 ;

En extérieur en Europe : < 0,01 (3), 0,016, 0,017, 0,019, 0,081, 0,082.

Vu que la population de données de ces essais n'était pas significativement différente selon le test H de Kruskal-Wallis, la réunion a combiné les ensembles de données pour estimer une teneur maximale en résidus pour les poivrons. Les données combinées étaient (24) : < 0,01 (8), 0,012, 0,012, 0,015, 0,016, 0,016, 0,017, 0,018, 0,019, 0,023, 0,023, 0,029, 0,043, 0,059, 0,081, 0,082 et 0,38 mg/kg.

Les résidus totaux correspondants étaient : < 0,02 (8), 0,022, 0,022, 0,025, 0,026, 0,026, 0,027, 0,028, 0,029, 0,033, 0,039, 0,041, 0,053, 0,081, 0,092, 0,103 et 0,45 mg/kg.

Spinetoram

383

La réunion a estimé une teneur maximale en résidus de 0,4 mg/kg et une MREC de 0,026 mg/kg pour un sous-groupe de poivrons (à l'exception du martynia, du gombo et de la roselle).

En utilisant le facteur de concentration de 10, la réunion a également estimé une teneur maximale en résidus de 4 mg/kg et une MREC de 0,26 mg/kg pour les piments séchés.

Spinosad (203)

La JMPR2001 a établi une LMR de 0,3 mg/kg et une MREC de 0,056 mg/kg pour le spinosad dans les poivrons (extrait du rapport copié ci-dessous).

Décision de référence pour l'extrapolation		LMR, STMR et HR actuelles pour la culture de référence et valeurs proposées pour le sous-groupe Aubergine		
Produits de base	Année de révision de la JMPR	LMR (mg/kg)	STMR (mg/kg)	RH (mg/kg)
Poivron	2001	0,3	0,056	NA

NA - La JMPR2001 a décidé qu'une DAR pour le spinosad n'était pas nécessaire *Étiquette du produit*

Label disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdms.net/ldat/ldALN022.pdf>

L'étiquette comporte les mêmes BPA que celles examinées par la JMPR2001. Il est noté que lors de la JMPR2001, il a été reconnu que les Etats-Unis étaient homologués pour le groupe de cultures des légumes-fruits.

Résumé de l'évaluation du risque alimentaire

Les résultats des calculs du risque alimentaire examinés ci-dessous peuvent être consultés à l'annexe V.

Exposition alimentaire à long terme :

La DJA pour le spinosad est de 0,02 mg/kg pc. Les calculs les plus récents de l'ingestion à long terme pour toutes les contributions à la LMR ont été effectués par la JMPR2011, où les IEDI calculées étaient de 10 à 40 % de la DJA maximale.

De nouveaux calculs ont été effectués pour estimer la contribution du sous-groupe des aubergines. Ces calculs ont abouti à une contribution de 0-0,1 % à l'AJEI .

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire à long terme du sous-groupe Aubergines (VO 2046) ne présente vraisemblablement pas de problème de santé publique.

Exposition alimentaire aiguë :

La JMPR2001 a décidé qu'une DAR pour le spinosad n'était pas nécessaire.

Il est donc recommandé que l'exposition alimentaire aiguë résultant de la modification de la LMR actuelle pour les aubergines (VO 0440) au sous-groupe des aubergines (VO 2046) ne présente probablement pas de problème de santé publique.

Calculs du risque alimentaire pour le sous-groupe Aubergines				
DJA	DAR	Long terme - AJEI		Court terme - ACTEI
(mg/kg p.c.)		Calcul le plus récent de la JMPR calcul	Contribution calculée de l'AJEI	
0,02	NA	10-40%	0-0,1%	NA

NA - La JMPR2001 a décidé qu'une DAR pour le spinosad n'était pas nécessaire.

Spinosad (203) : extrait du rapport de JMPR2001*Poivrons*

En Australie, le spinosad est homologué pour une utilisation sur les poivrons à raison de 0,096 kg ai/ha, la récolte étant autorisée un jour après la dernière application. Dans deux essais australiens correspondant aux conditions des BPA, les concentrations de résidus de spinosad sur les poivrons étaient de 0,04 et 0,12 mg/kg.

Le spinosad est homologué aux États-Unis pour une utilisation sur les légumes-fruits, y compris les poivrons, à raison de 0,18 kg ai/ha, la récolte étant autorisée un jour après la dernière application. Les concentrations de résidus de spinosad dans huit essais qui correspondaient aux BPA (0,15 kg ai/ha est suffisamment proche de 0,18 kg ai/ha) dans les piments et les poivrons, par ordre de classement, étaient les suivantes : 0,02, 0,03, 0,05 (2), 0,062, 0,073, 0,14 et 0,17 mg/kg.

La réunion a convenu de combiner les données sur les poivrons provenant d'Australie et des États-Unis, comme suit : 0,02, 0,03, 0,04, 0,05 (2) 0,062, 0,073, 0,12, 0,14 et 0,17 mg/kg. La réunion a estimé une limite maximale de résidus de 0,3 mg/kg et une valeur STMR de 0,056 mg/kg pour le spinosad dans les poivrons.

APPENDIX V
Dietary risk calculations for the subgroup Eggplants
(For information)
ORIGINAL LANGUAGE ONLY

BUPROFEZIN – INTERNATIONAL ESTIMATED DAILY INTAKES OF PESTICIDE RESIDUES

BUPROFEZIN (173)		IEDI		ADI = 0 - 0.009 mg/kg bw											
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day								
				G01 diet	G01 intake	G02 diet	G02 intake	G03 diet	G03 intake	G04 diet	G04 intake	G05 diet	G05 intake	G06 diet	G06 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.33	5.58	1.84	4.31	1.42	0.89	0.29	9.31	3.07	13.64	4.50	20.12	6.64
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				1.8		1.4		0.3		3.1		4.5		6.6
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60		60
	ADI (ug/person)=				540		540		540		540		540		540
	%ADI=				0.3%		0.3%		0.1%		0.6%		0.8%		1.2%
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		1%		1%		1%

BUPROFEZIN (173)		IEDI		ADI = 0 - 0.009 mg/kg bw											
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day								
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake	G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.33	1.01	0.33	1.69	0.56	21.37	7.05	3.00	0.99	1.40	0.46	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.3		0.6		7.1		1.0		0.5		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60
	ADI (ug/person)=				540		540		495		540		540		540
	%ADI=				0.1%		0.1%		1.4%		0.2%		0.1%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		1%		0%		0%		0%

BUPROFEZIN (173)		IEDI		ADI = 0 - 0.009 mg/kg bw									
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person						
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.33	1.31	0.43	8.26	2.73	3.95	1.30	0.01	0.00	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.4		2.7		1.3		0.0		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60
	ADI (ug/person)=				540		540		540		540		540
	%ADI=				0.1%		0.5%		0.2%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		1%		0%		0%		0%

BUPROFEZIN – INTERNATIONAL ESTIMATES OF SHORT-TERM DIETARY INTAKES OF PESTICIDE RESIDUES

		BUPROFEZIN (173)								IESTI									
		ARfD= 0.5 mg/kg bw (500 µg/kg bw)								Maximum %ARfD:				10%		6%		10%	
														all		gen pop		child	
Codex Code	Commodity	Processing	STMR or STMR-P mg/kg	HR or HR-P mg/kg	DCF	Country	Population group	n	Large portion, g/person	Unit weight, edible portion, g	Variability factor	Case	IESTI µg/kg bw/day	% ARfD rounded	% ARfD rounded	% ARfD rounded	% ARfD rounded	% ARfD rounded	
VO 0440	Egg plant (Aubergine)	raw with skin	0.33	1.1	1.000	CN	Child, 1-6 yrs.	969	253.44	444	3	2b	51.832	10%	6%	10%			
VO 0443	Pepino (Melon pear, Tree melon)	Total		1.1	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	340	3	2a	18.439	4%	4%	3%			
VO 2713	Scarlet eggplant (gilo, Ethiopian eggplant) (all commodities)	highest utilisation: Total	0	1.1	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	28	3	2a	7.11 - 8.04	1% - 2%	1% - 2%	2% - 2%			

CHLOROTHALONIL – INTERNATIONAL ESTIMATED DAILY INTAKES OF PESTICIDE RESIDUES

CHLOROTHALONIL (81)			IEDI				ADI = 0 - 0.02 mg/kg bw								
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day								
				G01 diet	G01 intake	G02 diet	G02 intake	G03 diet	G03 intake	G04 diet	G04 intake	G05 diet	G05 intake	G06 diet	G06 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	1.5	5.58	8.37	4.31	6.47	0.89	1.34	9.31	13.97	13.64	20.46	20.12	30.18
	Total intake (ug/person)=				8.4		6.5		1.3		14.0		20.5		30.2
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60		60
	ADI (ug/person)=				1200		1200		1200		1200		1200		1200
	%ADI=				0.7%		0.5%		0.1%		1.2%		1.7%		2.5%
	Rounded %ADI=				1%		1%		0%		1%		2%		3%

CHLOROTHALONIL (81)			IEDI				ADI = 0 - 0.02 mg/kg bw								
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day								
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake	G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	1.5	1.01	1.52	1.69	2.54	21.37	32.06	3.00	4.50	1.40	2.10	NC	-
	Total intake (ug/person)=				1.5		2.5		32.1		4.5		2.1		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60
	ADI (ug/person)=				1200		1200		1100		1200		1200		1200
	%ADI=				0.1%		0.2%		2.9%		0.4%		0.2%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		3%		0%		0%		0%

SDS-3701 ()			IEDI				ADI = 0 - 0.008 mg/kg bw								
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day								
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake	G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.03	1.01	0.03	1.69	0.05	21.37	0.64	3.00	0.09	1.40	0.04	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.0		0.1		0.6		0.1		0.0		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60
	ADI (ug/person)=				480		480		440		480		480		480
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.1%		0.0%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%		0%

SDS-3701 ()			IEDI				ADI = 0 - 0.008 mg/kg bw						
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person						
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.03	1.31	0.04	8.26	0.25	3.95	0.12	0.01	0.00	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.0		0.2		0.1		0.0		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60
	ADI (ug/person)=				480		480		480		480		480
	%ADI=				0.0%		0.1%		0.0%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%

CHLOROTHALONIL – INTERNATIONAL ESTIMATES OF SHORT-TERM DIETARY INTAKES OF PESTICIDE RESIDUES

		CHLOROTHALONIL (81)							IESTI							
		ARfD= 0.6 mg/kg bw (600 µg/kg bw)							Maximum %ARfD:			30%	20%	30%		
												all	gen pop	child		
Codex Code	Commodity	Processing	STMR or STMR-P mg/kg	HR or HR-P mg/kg	DCF	Country	Population group	n	Large portion, g/person	Unit weight, edible portion, g	Variability factor	Case	IESTI µg/kg bw/day	% ARfD rounded	% ARfD rounded	% ARfD rounded
VO 0440	Egg plant (Aubergine)	raw with skin	1.5	4.4	1.000	CN	Child, 1-6 yrs.	969	253.44	444	3	2b	207.330	30%	20%	30%
VO 0443	Pepino (Melon pear, Tree melon)	Total		4.4	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	340	3	2a	73.758	10%	10%	10%
VO 2713	Scarlet eggplant (gilo, Ethiopian eggplant) (all commodities)	highest utilisation: Total	0	4.4	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	28	3	2a	28.45 - 32.16	5% - 5%	5% - 5%	6% - 6%

SDS-371 – INTERNATIONAL ESTIMATES OF SHORT-TERM DIETARY INTAKES OF PESTICIDE RESIDUES

		SDS-371 (j)							IESTI							
		ARfD= 0.03 mg/kg bw (30 µg/kg bw)							Maximum %ARfD:			5%	3%	5%		
												all	gen pop	child		
Codex Code	Commodity	Processing	STMR or STMR-P mg/kg	HR or HR-P mg/kg	DCF	Country	Population group	n	Large portion, g/person	Unit weight, edible portion, g	Variability factor	Case	IESTI µg/kg bw/day	% ARfD rounded	% ARfD rounded	% ARfD rounded
VO 0440	Egg plant (Aubergine)	raw with skin	0.03	0.03	1.000	CN	Child, 1-6 yrs.	969	253.44	444	3	2b	1.414	5%	3%	5%
VO 0443	Pepino (Melon pear, Tree melon)	Total		0.03	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	340	3	2a	0.503	2%	2%	2%
VO 2713	Scarlet eggplant (gilo, Ethiopian eggplant) (all commodities)	highest utilisation: Total	0	0.03	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	28	3	2a	0.19 - 0.22	1% - 1%	1% - 1%	1% - 1%

CYCLOXYDIM – INTERNATIONAL ESTIMATED DAILY INTAKES OF PESTICIDE RESIDUES

CYCLOXYDIM (179)		IEDI		ADI = 0 - 0.07 mg/kg bw									
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person						
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.445	1.31	0.58	8.26	3.68	3.95	1.76	0.01	0.00	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.6		3.7		1.8		0.0		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60
	ADI (ug/person)=				4200		4200		4200		4200		4200
	%ADI=				0.0%		0.1%		0.0%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%

CYCLOXYDIM – INTERNATIONAL ESTIMATES OF SHORT-TERM DIETARY INTAKES OF PESTICIDE RESIDUES

				CYCLOXYDIM (179)						IESTI				
				ARfD= 2 mg/kg bw (2000 µg/kg bw)						Maximum %ARfD:		1%		
Codex Code	Commodity	Processing	STMR or STMR-P mg/kg	HR or HR-P mg/kg	DCF	Country	Population group	n	Large portion, g/person	Unit weight, edible portion, g	Variability factor	Case	IESTI µg/kg bw/day	% ARfD rounded
VO 0440	Egg plant (Aubergine)	raw with skin	0.445	0.84	1.000	CN	gen pop, > 1 yrs.	19286	483.89	444	3	2a	21.646	1%
VO 0443	Pepino (Melon pear, Tree melon)	Total		0.84	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	340	3	2a	14.081	1%
VO 2713	Scarlet eggplant (gilo, Ethiopian eggplant) (all commodities)	highest utilisation: Total		0	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	28	3	2a	5.43 - 6.14	0% - 0%

CYFLUTHRIN (157)		IEDI		ADI = 0 - 0.04 mg/kg bw									
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person						
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.05	1.31	0.07	8.26	0.41	3.95	0.20	0.01	0.00	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.1		0.4		0.2		0.0		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60
	ADI (ug/person)=				2400		2400		2400		2400		2400
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%

CYFLUTHRIN – INTERNATIONAL ESTIMATES OF SHORT-TERM DIETARY INTAKES OF PESTICIDE RESIDUES

		CYFLUTHRIN (157)								IESTI									
		ARfD= 0.04 mg/kg bw (40 µg/kg bw)								Maximum %ARfD:				10%		8%		10%	
Codex Code	Commodity	Processing	STMR or STMR-P mg/kg	HR or HR-P mg/kg	DCF	Country	Population group	n	Large portion, g/person	Unit weight, edible portion, g	Variability factor	Case	IESTI µg/kg bw/day	% ARfD rounded	% ARfD rounded	% ARfD rounded	all	gen pop	child
VO 0440	Egg plant (Aubergine)	raw with skin	0.05	0.12	1.000	CN	Child, 1-6 yrs.	969	253.44	444	3	2b	5.654	10%	8%	10%			
VO 0443	Pepino (Melon pear, Tree melon)	Total		0.12	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	340	3	2a	2.012	5%	5%	5%			
VO 2713	Scarlet eggplant (gilo, Ethiopian eggplant) (all commodities)	highest utilisation: Total	0	0.12	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	28	3	2a	0.78 - 0.88	2% - 2%	2% - 2%	2% - 2%			

FLUBENDIAMIDE (242)		IEDI				ADI = 0 - 0.02 mg/kg bw									
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day								
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake	G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.35	1.01	0.35	1.69	0.59	21.37	7.48	3.00	1.05	1.40	0.49	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.4		0.6		7.5		1.1		0.5		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60
	ADI (ug/person)=				1200		1200		1100		1200		1200		1200
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.7%		0.1%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		1%		0%		0%		0%

FLUBENDIAMIDE (242)		IEDI				ADI = 0 - 0.02 mg/kg bw							
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person						
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.35	1.31	0.46	8.26	2.89	3.95	1.38	0.01	0.00	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.5		2.9		1.4		0.0		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60
	ADI (ug/person)=				1200		1200		1200		1200		1200
	%ADI=				0.0%		0.2%		0.1%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%

FLUPYRADIFURONE (285)		IEDI		ADI = 0 - 0.08 mg/kg bw										
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person							
			G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake		
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.71	1.31	0.93	8.26	5.86	3.95	2.80	0.01	0.01	NC	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total intake (ug/person)=				0.9			5.9			2.8		0.0		0.0
Bodyweight per region (kg bw) =				60			60			60		60		60
ADI (ug/person)=				4800			4800			4800		4800		4800
%ADI=				0.0%			0.1%			0.1%		0.0%		0.0%
Rounded %ADI=				0%			0%			0%		0%		0%

FLUPYRADIFURONE – INTERNATIONAL ESTIMATES OF SHORT-TERM DIETARY INTAKES OF PESTICIDE RESIDUES

		FLUPYRADIFURONE (285)							IESTI							
		ARfD= 0.2 mg/kg bw (200 µg/kg bw)							Maximum %ARfD:			60% 30% 60%				
Codex Code	Commodity	Processing	STMR or STMR-P mg/kg	HR or HR-P mg/kg	DCF	Country	Population group	n	Large portion, g/person	Unit weight, edible portion, g	Variability factor	Case	IESTI µg/kg bw/day	% ARfD rounded	% ARfD rounded	% ARfD rounded
VO 0440	Egg plant (Aubergine)	raw with skin	0.71	2.39	1.000	CN	Child, 1-6 yrs.	969	253.44	444	3	2b	112.618	60%	30%	60%
VO 0443	Pepino (Melon pear, Tree melon)	Total		2.39	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	340	3	2a	40.064	20%	20%	20%
VO 2713	Scarlet eggplant (gilo, Ethiopian eggplant) (all commodities)	highest utilisation: Total	0	2.39	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	28	3	2a	15.45 - 17.47	8% - 9%	8% - 9%	9% - 9%

FLUTRIAFOL (248)		IEDI		ADI = 0 - 0.05 mg/kg bw										
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person							
			G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake		
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.28	1.31	0.37	8.26	2.31	3.95	1.11	0.01	0.00	NC	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total intake (ug/person)=				0.4			2.3			1.1			0.0	0.0
Bodyweight per region (kg bw) =				60			60			60			60	60
ADI (ug/person)=				3000			3000			3000			3000	3000
%ADI=				0.0%			0.1%			0.0%			0.0%	0.0%
Rounded %ADI=				0%			0%			0%			0%	0%

FLUTRIAFOL – INTERNATIONAL ESTIMATES OF SHORT-TERM DIETARY INTAKES OF PESTICIDE RESIDUES

		FLUTRIAFOL (248)		ARfD= 0.05 mg/kg bw (50 µg/kg bw)										IESTI		
		Maximum %ARfD:										60%	30%	60%		
Codex Code	Commodity	Processing	STMR or STMR-P mg/kg	HR or HR-P mg/kg	DCF	Country	Population group	n	Large portion, g/person	Unit weight, edible portion, g	Variability factor	Case	IESTI µg/kg bw/day	% ARfD rounded	% ARfD rounded	% ARfD rounded
VO 0440	Egg plant (Aubergine)	raw with skin	0.28	0.63	1.000	CN	Child, 1-6 yrs.	969	253.44	444	3	2b	29.686	60%	30%	60%
VO 0443	Pepino (Melon pear, Tree melon)	Total		0.63	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	340	3	2a	10.561	20%	20%	20%
VO 2713	Scarlet eggplant (gilo, Ethiopian eggplant) (all commodities)	highest utilisation: Total	0	0.63	1.000	PRIMO-NL	Gen pop	P95	424.02	28	3	2a	4.07 - 4.6	8% - 9%	8% - 9%	10% - 10%

METAFLUMIZONE – INTERNATIONAL ESTIMATED DAILY INTAKES OF PESTICIDE RESIDUES

METAFLUMIZONE (236)		IEDI										ADI = 0 - 0.01 mg/kg bw			
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day								
				G01 diet	G01 intake	G02 diet	G02 intake	G03 diet	G03 intake	G04 diet	G04 intake	G05 diet	G05 intake	G06 diet	G06 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.18	5.58	1.00	4.31	0.78	0.89	0.16	9.31	1.68	13.64	2.46	20.12	3.62
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				1.0		0.8		0.2		1.7		2.5		3.6
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60		60
	ADI (ug/person)=				600		600		600		600		600		600
	%ADI=				0.2%		0.1%		0.0%		0.3%		0.4%		0.6%
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%		1%

METAFLUMIZONE (236)		IEDI										ADI = 0 - 0.01 mg/kg bw			
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day								
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake	G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.18	1.01	0.18	1.69	0.30	21.37	3.85	3.00	0.54	1.40	0.25	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.2		0.3		3.8		0.5		0.3		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60
	ADI (ug/person)=				600		600		550		600		600		600
	%ADI=				0.0%		0.1%		0.7%		0.1%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		1%		0%		0%		0%

METHOMYL (94)		IEDI	ADI = 0 - 0.02 mg/kg bw													
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day									
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake	G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake	
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.105	1.01	0.11	1.69	0.18	21.37	2.24	3.00	0.32	1.40	0.15	NC	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total intake (ug/person)=				0.1		0.2		2.2		0.3		0.1		0.0	
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60	
	ADI (ug/person)=				1200		1200		1100		1200		1200		1200	
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.2%		0.0%		0.0%		0.0%	
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%		0%	

METHOMYL (94)		IEDI	ADI = 0 - 0.02 mg/kg bw											
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person							
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake	
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.105	1.31	0.14	8.26	0.87	3.95	0.41	0.01	0.00	NC	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total intake (ug/person)=				0.1		0.9		0.4		0.0		0.0	
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60	
	ADI (ug/person)=				1200		1200		1200		1200		1200	
	%ADI=				0.0%		0.1%		0.0%		0.0%		0.0%	
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%	

METHOXYFENOZIDE (209)		IEDI					ADI = 0 - 0.1 mg/kg bw								
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day					G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake				
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.2	1.01	0.20	1.69	0.34	21.37	4.27	3.00	0.60	1.40	0.28	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.2		0.3		4.3		0.6		0.3		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60
	ADI (ug/person)=				6000		6000		5500		6000		6000		6000
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.1%		0.0%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%		0%

METHOXYFENOZIDE (209)		IEDI					ADI = 0 - 0.1 mg/kg bw								
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person					G17 diet	G17 intake		
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake				
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.2	1.31	0.26	8.26	1.65	3.95	0.79	0.01	0.00	NC	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Total intake (ug/person)=				0.3		1.7		0.8		0.0		0.0		
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60		
	ADI (ug/person)=				6000		6000		6000		6000		6000		
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%		

MYCLOBUTANIL (181)		IEDI	ADI = 0 - 0.03 mg/kg bw													
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day									
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake	G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake	
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.435	1.01	0.44	1.69	0.74	21.37	9.30	3.00	1.31	1.40	0.61	NC	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total intake (ug/person)=				0.4		0.7		9.3		1.3		0.6		0.0	
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60	
	ADI (ug/person)=				1800		1800		1650		1800		1800		1800	
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.6%		0.1%		0.0%		0.0%	
	Rounded %ADI=				0%		0%		1%		0%		0%		0%	

MYCLOBUTANIL (181)		IEDI	ADI = 0 - 0.03 mg/kg bw											
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person							
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake	
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.435	1.31	0.57	8.26	3.59	3.95	1.72	0.01	0.00	NC	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total intake (ug/person)=				0.6		3.6		1.7		0.0		0.0	
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60	
	ADI (ug/person)=				1800		1800		1800		1800		1800	
	%ADI=				0.0%		0.2%		0.1%		0.0%		0.0%	
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%	

PYRACLOSTROBIN (210)		IEDI	ADI = 0 - 0.03 mg/kg bw													
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day									
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake	G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake	
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.12	1.01	0.12	1.69	0.20	21.37	2.56	3.00	0.36	1.40	0.17	NC	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total intake (ug/person)=				0.1		0.2		2.6		0.4		0.2		0.0	
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60	
	ADI (ug/person)=				1800		1800		1650		1800		1800		1800	
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.2%		0.0%		0.0%		0.0%	
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%		0%	

PYRACLOSTROBIN (210)		IEDI	ADI = 0 - 0.03 mg/kg bw											
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person							
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake	
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.12	1.31	0.16	8.26	0.99	3.95	0.47	0.01	0.00	NC	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total intake (ug/person)=				0.2		1.0		0.5		0.0		0.0	
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60	
	ADI (ug/person)=				1800		1800		1800		1800		1800	
	%ADI=				0.0%		0.1%		0.0%		0.0%		0.0%	
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%	

PYRETHRINS (63)		IEDI				ADI = 0 - 0.04 mg/kg bw										
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day									
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake	G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake	
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.04	1.01	0.04	1.69	0.07	21.37	0.85	3.00	0.12	1.40	0.06	NC	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total intake (ug/person)=				0.0		0.1		0.9		0.1		0.1		0.0	
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60	
	ADI (ug/person)=				2400		2400		2200		2400		2400		2400	
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%	
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%		0%	

PYRETHRINS (63)		IEDI				ADI = 0 - 0.04 mg/kg bw								
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person							
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake	
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.04	1.31	0.05	8.26	0.33	3.95	0.16	0.01	0.00	NC	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total intake (ug/person)=				0.1		0.3		0.2		0.0		0.0	
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60	
	ADI (ug/person)=				2400		2400		2400		2400		2400	
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%	
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%	

PYRIPROXYFEN (200)		IEDI					ADI = 0 - 0.1 mg/kg bw								
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day					G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake				
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.17	1.01	0.17	1.69	0.29	21.37	3.63	3.00	0.51	1.40	0.24	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.2		0.3		3.6		0.5		0.2		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60
	ADI (ug/person)=				6000		6000		5500		6000		6000		6000
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.1%		0.0%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%		0%

PYRIPROXYFEN (200)		IEDI					ADI = 0 - 0.1 mg/kg bw								
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person					G17 diet	G17 intake		
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake				
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.17	1.31	0.22	8.26	1.40	3.95	0.67	0.01	0.00	NC	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Total intake (ug/person)=				0.2		1.4		0.7		0.0		0.0		
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60		
	ADI (ug/person)=				6000		6000		6000		6000		6000		
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%		

SPINETORAM (233)		IEDI				ADI = 0 - 0.05 mg/kg bw									
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets as g/person/day			Intake as ug/person/day								
				G07 diet	G07 intake	G08 diet	G08 intake	G09 diet	G09 intake	G10 diet	G10 intake	G11 diet	G11 intake	G12 diet	G12 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.026	1.01	0.03	1.69	0.04	21.37	0.56	3.00	0.08	1.40	0.04	NC	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.0		0.0		0.6		0.1		0.0		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		55		60		60		60
	ADI (ug/person)=				3000		3000		2750		3000		3000		3000
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%		0%

SPINETORAM (233)		IEDI				ADI = 0 - 0.05 mg/kg bw								
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person							
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake	
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.026	1.31	0.03	8.26	0.21	3.95	0.10	0.01	0.00	NC	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total intake (ug/person)=				0.0		0.2		0.1		0.0		0.0	
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60	
	ADI (ug/person)=				3000		3000		3000		3000		3000	
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%	
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%	

SPINOSAD (203)			IEDI				ADI = 0 - 0.02 mg/kg bw						
Codex Code	Commodity description	Expr as	STMR mg/kg	Diets: g/person/day			Intake = daily intake: ug/person						
				G13 diet	G13 intake	G14 diet	G14 intake	G15 diet	G15 intake	G16 diet	G16 intake	G17 diet	G17 intake
VO 2046	Subgroup of eggplants	RAC	0.056	1.31	0.07	8.26	0.46	3.95	0.22	0.01	0.00	NC	-
-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total intake (ug/person)=				0.1		0.5		0.2		0.0		0.0
	Bodyweight per region (kg bw) =				60		60		60		60		60
	ADI (ug/person)=				1200		1200		1200		1200		1200
	%ADI=				0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%
	Rounded %ADI=				0%		0%		0%		0%		0%